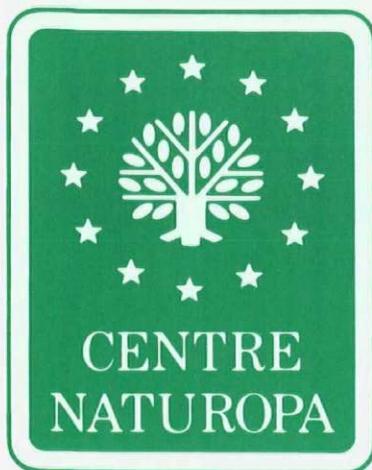




# Naturoropa

COUNCIL OF  
CONSEIL DE L' Europe





Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand et en italien, par le Centre Naturopa du Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable:  
Jean-Pierre Ribaut

Conception et rédaction:  
Hubert-Marie Cuvelier

Imprimeur:  
Artegrafica Silva s.r.l.  
Parma - Italie

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Depuis 1993 Naturopa est imprimé sur papier sans chlore ni bois.

Pages 16-17: Pour défendre l'environnement, les ONG agissent dans de nombreux domaines. Elles mènent des actions de protestation, de sensibilisation, de recherche scientifique, de sauvegarde des habitats et des espèces... Elles participent à l'éducation des générations futures. Photographies - Y. Noto-Campanella



Lâm/Pluriel

# Naturopa

# N° 79-1995

Editorial	SAR le Prince Philip, Duc d'Edimbourg	3
Education à l'environnement	L.F. Andersen	4
AECN 95 - Un partenariat accru	P. Collignon	5
Campagnes et tourisme	S. Thibal	6
"Un environnement pour l'Europe"	T. Herzog-Zimmermann	7
En Europe centrale et orientale	F. Feher	8
En Autriche	N. Hinterstoisser	9
Formation à la Tour du Valat	P. de Rancourt	11
Protection de l'herpétofaune	K. Corbett	12
Actions de Greenpeace-Italie	D. Senni	14
UICN	T. Rajamets	15
WWF International en Méditerranée	P. Guglielmi	18
Une nouvelle dynamique pour les espaces naturels	D. Béguin	21
Fair Isle	A. Bennet	23
Plans d'action pour les oiseaux menacés	B. Heredia	24
La SEO fait pression	J. Criado	26
Non au tracé de l'autoroute	J. Känzig	27
Partenariats d'entreprises pour les Alpes	D. Landenbergue	28
Au Conseil de l'Europe		30

## Les ONG à travers le miroir

Ce numéro de Naturopa est consacré aux organisations non gouvernementales (ONG) et à leur rôle dans la conservation de la diversité biologique. Nous avons choisi de leur donner la parole pour qu'elles puissent présenter elles-mêmes leurs activités, expliquer ce qui les motive et quels moyens elles mettent en œuvre. Ces trente dernières années, les ONG ont fleuri comme une prairie en mai; chacune d'elles a sa spécificité, sa couleur, son parfum, son territoire propres; elles abordent les problèmes selon différents points de vue et méthodes, sont de taille variable, mais sont toutes utiles dans leur diversité, comme la nature même qu'elles s'attachent à défendre. Quelques-unes existaient déjà dans les années 60 et toutes ont connu depuis lors des bouleversements considérables. Les ONG ne sont plus ces associations locales romantiques d'amis des baleines ou des oiseaux (nous espérons, cependant, que leurs membres aiment toujours les oiseaux et les baleines), ou de randonneurs devenus des militants politiques (toujours en marche, espérons-le); elles n'ont pas non plus pour principale occupation de se constituer en groupes de pression. A présent, elles possèdent des bateaux, achètent ou gèrent des zones protégées, offrent une formation technique à un grand nombre de responsables de la conservation, mettent en œuvre des projets extraordinaires dans les pays en développement, font sensation lorsqu'elles s'opposent à des pra-

tiques qui heurtent notre sens esthétique, servent d'intermédiaire entre le public et les décideurs, sont à l'origine de traités visant à protéger certains écosystèmes, etc. Les ONG sont devenues très professionnelles (certaines même, sont bien pourvues en personnel); elles sont extrêmement bien informées et ont amélioré leurs méthodes et leur efficacité à un point qu'on aurait difficilement imaginé il y a quelques temps. Elles sont parvenues à le faire tout en gardant leur âme, leur liberté de pensée et sans devenir des sectes coupées de la société dont elles sont issues. Elles allient le rêve, l'action, l'imagination et un travail acharné. Au Conseil de l'Europe, nous avons toujours jugé vital que les citoyens défendent la démocratie et les droits civils, afin que nos sociétés puissent rester libres et tolérantes. C'est pourquoi nous nous sommes toujours efforcés d'associer les ONG à nos activités en matière de conservation de la nature et dans d'autres domaines. Pour nous, la puissance et le professionnalisme accrus des ONG, ainsi que la reconnaissance de leur action par les gouvernements, témoignent fortement de la place croissante que la société civile prend dans la gestion de nos affaires. Le partenariat entre les gouvernements et les ONG est manifestement une bonne recette pour réussir. Au Conseil de l'Europe, les ONG sont les bienvenues. ■

Eladio Fernández-Galiano



D. Wagner/Infra

## Editorial

Il est dorénavant largement admis que la planète se trouve devant une grave crise écologique. Les ressources naturelles renouvelables comme les forêts et les ressources halieutiques sont menacées par la surexploitation ; des pratiques agricoles non adéquates provoquent la désertification. Ces phénomènes détruisent les habitats, entraînent la disparition de certaines espèces et la pollution transfrontalière de l'air et de l'eau affecte toute vie sur terre.

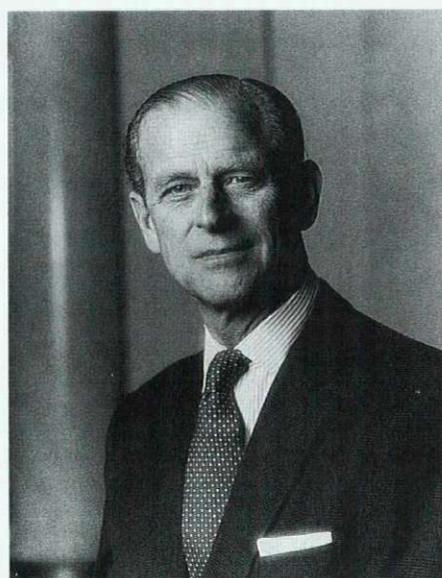
S'il est assez facile de recueillir les preuves de la crise écologique, il est beaucoup plus difficile d'y apporter les bonnes réponses pratiques. Les réactions purement émotionnelles et les solutions qui paraissent évidentes à première vue donnent rarement des résultats utiles. Chaque question doit être étudiée avec soin et sans idée préconçue. Seule une démarche scientifique saine peut nous aider à comprendre les problèmes et nous suggérer des solutions.

Il ne sert à rien de chercher des coupables, nous sommes tous coupables. La population mondiale a triplé au cours des 70 dernières années et elle continue à croître à un rythme alarmant. Si les êtres humains sont plus nombreux, il leur faut plus de nourriture, d'eau, d'abris, de vêtements et de transports. Tout cela doit être fourni par les ressources naturelles du monde, renouvelables ou non. Nous ne pouvons pas nous en passer mais nous pouvons nous efforcer de ne pas les exploiter à un rythme tel qu'il n'en reste plus pour les générations à venir.

Il nous faut adopter le principe général d'une utilisation durable. Dans certains cas, cela peut signifier la protection absolue de certains écosystèmes contre toute forme d'exploitation ou même d'intrusion humaine.

Dans d'autres cas, cela peut consister à limiter les effectifs de certaines espèces afin de donner à d'autres une meilleure chance de survie. Dans l'état actuel des choses nous devons limiter les effectifs des espèces qui menacent la santé et la vie des hommes.

La caractéristique majeure de la conservation est de ne pas être simple. En second lieu,



A. Buckley and Constantine

elle exige le soutien intelligent et éclairé de personnes de tous horizons : spécialistes, chercheurs, passionnés, hommes d'affaires, politiciens, législateurs et administrateurs, et tous ceux dont l'activité implique l'utilisation des ressources renouvelables.

Troisièmement, aucun gouvernement ni aucun organisme de conservation ne peut espérer obtenir à lui seul de grands résultats. La conservation de la nature exige la coopération active et volontaire de tous les organismes, services et autorités pour que l'on puisse espérer améliorer radicalement les perspectives à long terme.

Enfin, si les problèmes sont de nature mondiale, les solutions doivent être locales. Toute législation trop générale, quelles qu'en soient les bonnes intentions, a toute chance d'être contre-productive, car chaque collectivité locale s'aperçoit bientôt qu'elle est inadaptée à son problème particulier. Il est préférable de travailler à l'élaboration de principes généraux de conservation et de laisser ensuite aux organismes locaux le soin de les mettre en œuvre dans le contexte de leur situation particulière.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, la situation n'est pas désespérée. La compréhension et le souci de l'écologie se développent, l'éducation à l'environnement s'améliore et touche des jeunes de plus en plus nombreux, les organismes de conservation gagnent en influence dans les cercles de prise de décision et auprès des gouvernements et des organes gouvernementaux et internationaux. Les médias couvrent mieux les questions de conservation et les religions du monde y prennent une part plus active en pratiquant et en prêchant une utilisation durable des ressources naturelles. ■

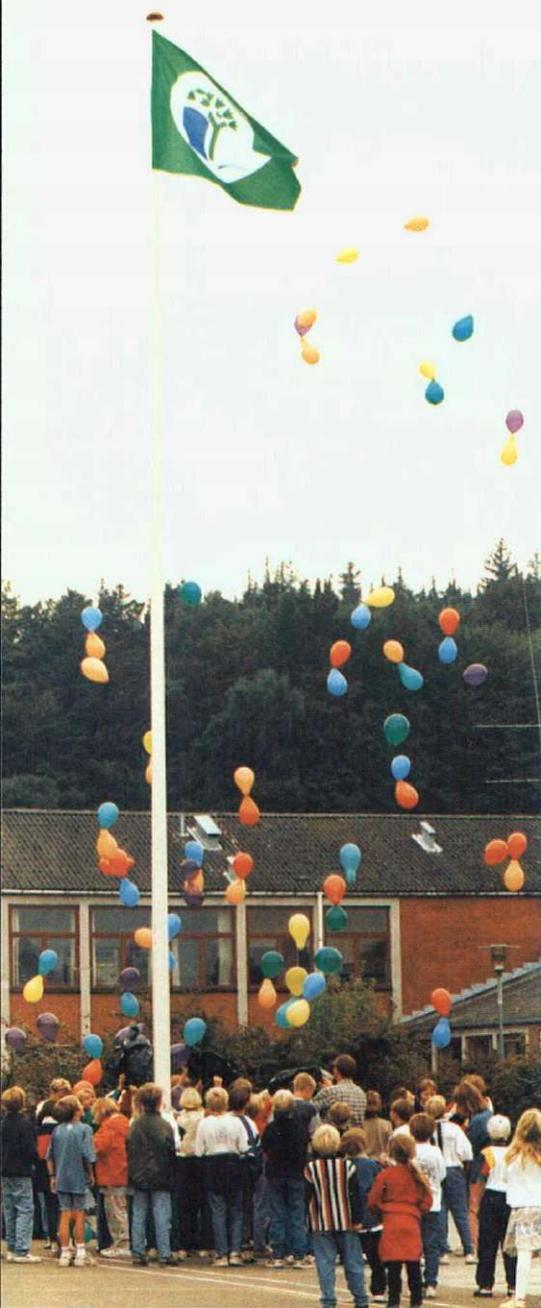
SAR le Prince Philip  
Duc d'Edimbourg  
Président, Fonds Mondial pour la Nature –  
WWF International

# Education à l'environnement

Lene Feldthus Andersen

La Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe est un organisme réellement européen. Ses pères fondateurs ont été les experts d'un groupe du Conseil de l'Europe sur l'éducation à l'environnement. La charte l'instituant a été signée en 1981 aux Pays-Bas par les représentants de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et du Danemark.

Lever du drapeau "Eco-Schools" dans une école au Danemark



J.A. Tvedebrink

Aujourd'hui, l'organisation compte 18 membres. Elle représente les quatre points cardinaux de l'Europe, le nord, le sud, l'est et l'ouest. Parallèlement à l'augmentation du nombre des membres, ses activités se sont développées. Aujourd'hui, elle a trois grands programmes d'action et deux projets mineurs.

La FEEE a pour but de promouvoir la sensibilisation à l'environnement. Elle y travaille à la fois en menant des actions d'éducation dans ce domaine et en constituant un groupe de pression et de sensibilisation au niveau national et au niveau européen. Elle est, toutefois, d'abord et avant tout, une organisation pragmatique et orientée vers l'action.

Elle travaille par l'intermédiaire de ses organisations membres, qui représentent chacune un pays et siègent à son assemblée générale. Sa présidence, élue par l'assemblée générale, est actuellement assurée par Friluftsrådet, Danemark, qui est responsable de la gestion de l'organisation, guidée par le conseil exécutif.

## Les programmes de la FEEE

**"Jeunes reporters pour l'environnement"** est un projet interdisciplinaire destiné aux élèves des lycées. Les participants font un travail de journaliste sur des questions d'environnement et de recherche. Ils font partie, avec leurs écoles d'un réseau européen de communication et d'échange d'informations et de connaissances par messagerie électronique.

Le projet est interdisciplinaire et s'intéresse à des sujets aussi divers que la biologie, la géographie, les sciences sociales, la chimie, la physique et l'anglais. En tant que jeunes reporters, les élèves étudient des questions et de problèmes écologiques spécifiques et font part du résultat de leurs enquêtes aux autres groupes de leur communauté et aux autres écoles du réseau.

Les élèves ont aussi l'occasion de participer à des missions de recherche écologique internationales, au cours desquelles ils collaborent étroitement avec des chercheurs, voyant ainsi eux-même comment étudier un problème écologique. Le thème pour 1985 est : "La protection de l'énergie - maintenant et dans l'avenir".

Les sujets des missions de recherche internationales auxquelles les lycées peuvent envoyer un élève représentant sont les suivants :

- NOPEX: Projet de recherche à Uppsala sur l'échange de gaz carbonique entre les forêts et l'atmosphère ;
- SUPERPHENIX en France : l'avenir de l'énergie atomique ;
- DYFAMED: L'interaction entre l'océan et l'atmosphère - sur un bateau scientifique en Méditerranée ;

- Un programme des Nations Unies sur le rendement des utilisations de l'énergie dans les bâtiments résidentiels à Moscou.

Les deux dernières missions se sont déroulées en mars 1995.

**"Eco-Schools"** est un programme qui introduit l'éducation écologique dans les écoles européennes en y impliquant toute l'école (la direction et le conseil d'administration, le personnel d'entretien, les enseignants et les élèves), pour en réorganiser effectivement la gestion en vue d'économiser les ressources. Dans le même temps, le projet met en jeu les autorités locales en leur demandant de suivre les activités des écoles et d'y apporter leur concours.

Quand l'école devient "verte", ce qui lui donne droit à un drapeau spécial à déployer dans la cour, les élèves apprennent par des jeux, des expériences et un enseignement en salle de classe, les enjeux des problèmes écologiques liés à l'eau, à l'énergie et aux déchets. Le message principal est la façon dont ils peuvent eux-mêmes, en tant que consommateurs, contribuer à des solutions intelligentes. La coordination européenne de ce programme est assurée par le "Tidy Britain Group".

La **"Campagne européenne Drapeau Bleu"** est un programme de récompense visant les autorités locales qui gèrent les zones côtières à des fins de loisirs et de tourisme. Par le biais d'un jeu de critères en évolution et en évaluation constantes, les autorités locales participantes travaillent à la gestion écologique de leurs ressources côtières et à l'information et à l'éducation à leur égard. Les quatre sujets de réflexion sont :

- éducation et information écologiques ;
- qualité de l'eau ;
- qualité de la côte ;
- services, gestion et sécurité.

L'objectif global consiste à responsabiliser les agents locaux et à éveiller leur intérêt pour l'utilisation durable de ces ressources. La campagne peut être l'occasion de rapprocher des intérêts opposés mais liés. La campagne européenne Drapeau Bleu est particulièrement soucieuse de toucher les populations locales, grâce à des activités éducatives et informatives sur l'environnement. La campagne est coordonnée au niveau européen par Friluftsrådet, au Danemark. ■

L. F. Andersen

Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe  
Coordination européenne  
Friluftsrådet Olof Palmes Gade 10  
DK-2100 Copenhague Ø.

# AECN 95 - Un partenariat accru

Patrice Collignon

La coopération entre le Conseil de l'Europe et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) est une longue histoire qui s'officialise en 1952 avec la création, pour les ONG, du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe. Avec le temps, le nombre d'ONG dotées de ce statut consultatif connaîtra un accroissement important qui s'explique par de multiples raisons, comme le prestige qui s'y rattache, l'élargissement du nombre d'Etats membres du Conseil ou le souci grandissant des mouvements associatifs d'infléchir les choix politiques au plus haut niveau. Les ONG ont remédié à cette situation en créant à partir de 1990 les regroupements sectoriels d'intérêt, aujourd'hui au nombre de neuf. Deux de ces regroupements, ayant décidé dès leur création de travailler en complémentarité dans le respect de leurs intérêts propres, se sont particulièrement impliqués dans l'animation de l'Année européenne de la conservation de la nature (AECN): le Regroupement sectoriel urbain et le Centre européen d'intérêt rural et environnemental.

## La Task Force ONG Nature

En janvier 1994, ces deux regroupements sectoriels décident de constituer ensemble ce qu'on pourrait appeler une joint-venture associative: la Task Force ONG Nature. Ses objectifs sont essentiellement de:

- faciliter le transfert d'informations entre les ONG et le Conseil de l'Europe, mais aussi entre les ONG elles-mêmes;
- appuyer les demandes adressées par les ONG aux organes de gestion de l'AECN;
- accentuer la présence des ONG dans les manifestations organisées par le Conseil de l'Europe.

Un bulletin d'information de la Task Force a été édité régulièrement (six numéros parus en date d'août 1995) par l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement afin de mieux faire connaître les actions et les membres de ce Regroupement.

Cinquante-et-une ONG internationales constituent aujourd'hui la Task Force, car d'autres ONG se sont ajoutées aux ONG spécialisées des regroupements urbain et rural: une telle plate-forme se devant d'être un lieu ouvert... Un regard sur la liste des ONG membres permet de constater que le partenariat construit a débordé largement du cercle des ONG spécialisées dans la protection de la nature. Ainsi, des organisations à vocation plus générale ou spécialisées dans d'autres secteurs d'activités humaines ont tenu à s'associer à la dynamique de l'AECN. Ce phénomène est certainement une illustration du caractère transversal d'une politique bien comprise de conservation de la nature ou de protection de l'environnement en général. Elle montre aussi qu'une politique de conservation de la

nature doit non seulement se traduire par des actions propres à ce domaine mais aussi avoir pour vocation d'introduire le facteur "nature" dans les choix stratégiques des autres départements.

La création de cette Task Force, son identification claire et sa représentativité en termes d'ONG en ont fait un élément difficile à écarter des débats. Au terme de demandes effectuées en temps et en lieux opportuns, la Task Force est représentée au sein du Comité International d'Organisation et du Groupe Directeur de l'AECN. Elle a donc pu jouer son rôle d'information et de lobby dans les sphères de décisions de l'AECN.

## Des actions diverses

L'engagement de ces réseaux que sont les ONG internationales s'est traduit, à l'image de la diversité de leurs promoteurs, par l'organisation d'actions aux formes multiples: on a assisté bien sûr à l'organisation de nombreux colloques et conférences, mais aussi à la mise sur pied d'actions de sensibilisation dans les filières éducatives, auprès d'acteurs spécialisés (gestionnaires de terrains de golf...) ou auprès du grand public (propriétaires de jardins familiaux...). Cette transversalité des publics, qui va au-delà des cibles prioritaires définies lors du lancement de l'AECN, est un des garants de la pérennité de l'action de sensibilisation entamée durant cette Année.

Des projets de coopération entre ONG ont également émergé: parmi ceux-ci, citons l'organisation du 16 au 30 octobre 1995 de la Semaine ONG Nature à Strasbourg, durant laquelle différentes ONG internationales proposent trois thèmes de travail:

- "Grandes infrastructures de transport, conservation et restauration de la nature";
- "Habitats 2000: la protection des habitats et des espèces en Europe";
- "Droit rural, conservation et restauration de la nature".

En analysant les rapports d'activités intermédiaires transmis par les Comités Nationaux mis en place dans les très nombreux pays associés à la Campagne, on constate également que les mouvements associatifs sont présents dans les structures d'animation de l'AECN au plan national ou régional.

Parce que la nature en tant qu'élément important de l'environnement du citoyen est un thème mobilisateur, parce qu'elle possède une charge symbolique considérable dans un monde que chacun perçoit comme de plus en plus éloigné d'un écosystème humain équilibré, l'AECN aura permis d'intéresser à sa problématique non seulement les organismes spécialisés en ces domaines, mais aussi d'autres pour qui la nature n'est qu'une composante secondaire de leurs préoccupations.

En ce sens, la conservation de la nature et la protection de l'environnement constituent un espace d'expérimentation d'une citoyenneté responsable; elles peuvent aussi pour certains constituer un lieu d'apprentissage au jeu démocratique et contribuer ainsi à une avancée du respect des droits des citoyens. ■

P. Collignon

Directeur de Ruralité-Environnement-Développement (R. E. D.)

Président de la Task Force ONG Nature  
2 rue des Potiers  
B-6717 Attert



Semaine ONG Nature, Strasbourg, Octobre 1995. M. F. Albanese, Directeur de l'Environnement et des Pouvoirs Locaux, M.D. Tarschys, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. A. Lennon, Président du Comité européen du droit rural et M. P. Collignon, Président de la Task Force ONG Nature.



Paysage de Hollande

# Campagnes et tourisme

Suzanne Thibal

**A** la recherche d'un développement durable, villages et campagnes d'Europe s'ouvrent à l'accueil touristique, c'est là un constat d'évidence! Cela apporte une nouvelle illustration des liens naturels, historiques et culturels, qui peuvent rassembler les pays d'Europe pour des actions communes, par delà leurs spécificités régionales - et malgré les aléas conflictuels qui sévissent encore à ce jour, ici ou là, à l'ouest comme à l'est du "continent"!

Cet accueil touristique en développement dans les régions rurales d'Europe répond, le plus souvent, à une tentative de conciliation dans le règlement de problèmes aigus de la société moderne: la demande de consommation accrue pour les produits de loisirs et de vacances - la recherche d'une survie socio-économique par des activités nouvelles dans nombre de territoires ruraux - une plus grande prise de conscience mondiale des périls qui menacent le patrimoine naturel et culturel de la Planète.

Dit autrement - et par une formule lapidaire - il s'agit de concilier tourisme et environnement dans une démarche de développement durable.

## Action de sensibilisation

Pour contribuer à l'indispensable mobilisation générale qu'implique la poursuite d'un tel objectif à travers l'Europe rurale, EUROTER vient de mettre en œuvre - avec le soutien conjoint de la Direction Générale

XI/Environnement de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe au titre de sa campagne "Année européenne de la conservation de la nature 1995" - une action de sensibilisation des élus et opérateurs touristiques locaux des régions rurales d'Europe aux principes d'action du développement touristique durable qui doit prendre en compte la préservation du patrimoine naturel, culturel et social des milieux d'accueil touristique.

Un message commun - mais avec adaptation aux spécificités géophysiques régionales - a été diffusé à travers l'ensemble de l'Europe, sous forme de dépliants en vingt-deux versions linguistiques, *Accueil touristique dans les campagnes et villages d'Europe*.

EUROTER a pu conduire à bonne fin une telle opération grâce au soutien des institutions européennes, mais aussi avec le concours actif de partenaires (organismes publics ou privés, nationaux ou régionaux) qui, dans plus d'une trentaine de pays européens, se sont associés à la diffusion du message collectif, dans leurs propres réseaux et territoires respectifs.

## Projets concrets

A noter que des illustrations concrètes d'une application de ces principes d'action du développement touristique durable peuvent être trouvées dans le rapport de présentation de 51 projets de démonstration pour le tourisme villageois, réalisé par EUROTER à l'issue de sa compétition européenne "Village que j'aime", organisée, en 1990/91, dans le cadre de la campagne communautaire "Année européenne du tourisme".

## Statut consultatif

EUROTER, par ailleurs, conduit études et expertises de terrain et s'associe à des groupes de travail, séminaires et colloques - notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe -, lorsque sont à l'étude les effets potentiels (négatifs et positifs) d'une interaction "tourisme/environnement", au regard du patrimoine naturel, des identités culturelles, des populations villageoises, des économies locales ... bref, du développement local durable par le tourisme.

C'est à partir de toutes ces actions diversifiées qu'EUROTER poursuit, depuis bientôt neuf années, sa mission de mobilisation pour un tourisme villageois européen, gardien du patrimoine naturel et culturel, et porteur de valeurs, au bénéfice conjoint des ruraux et des citoyens qui se retrouvent dans la convivialité de l'accueil touristique.

Ainsi, EUROTER entend s'associer pleinement aux efforts développés pour que la valorisation touristique des ressources naturelles et culturelles rurales, tout en apportant le complément économique et l'amélioration du cadre de vie justement escomptés par les populations locales, soit aussi une source pour une nouvelle "culture touristique européenne, propice à la paix entre les Peuples et à la sauvegarde de la planète". ■

S. Thibal

Secrétaire Général d'EUROTER  
82, rue François Rolland  
F - 94130 Nogent-sur-Marne

# "Un environnement pour l'Europe"

Theresa Herzog-Zimmermann

Les ministres de l'Environnement de 45 pays européens, du Canada et des Etats-Unis œuvrent ensemble à un programme intitulé "Un environnement pour l'Europe". La première Conférence ministérielle paneuropéenne, qui s'inscrivait dans le processus d'"Un environnement pour l'Europe", s'est déroulée en 1991 à Dobříš, près de Prague. En 1993, le Gouvernement suisse a organisé une conférence de suivi à Lucerne. La troisième Conférence relative à "Un environnement pour l'Europe" s'est tenue en Octobre dernier à Sofia (Bulgarie), et le Gouvernement danois a récemment proposé d'accueillir, dans environ deux ans, à Aarhus, la conférence de suivi de Sofia.

Le processus d'"Un environnement pour l'Europe" a été lancé pour l'essentiel par l'ex-ministre tchécoslovaque de l'Environnement, M. Josef Vavroušek. D'emblée il s'est caractérisé par les traits suivants:

- un côté "paneuropéen": tous les pays d'Europe orientale et occidentale y participent;
- une organisation "horizontale": tous les pays qui y participent sont placés sur un pied d'égalité;
- l'accent mis sur la "coordination": les organisations internationales et supranationales les plus importantes, comme le Conseil de l'Europe, l'UE, l'OMS, ou des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la BERD, y sont parties prenantes;
- son "ouverture aux organisations non-gouvernementales (ONG)": les représentants d'organisations de protection de l'environnement, mais aussi d'autres secteurs, comme les Chambres de commerce, les syndicats, les Eglises, etc. sont invités à y apporter leur concours.

## Participation des ONG

La Conférence de Dobříš a été mise sur pied en un temps record le ministère tchécoslovaque de l'Environnement et les associations écologiques nationales. Il n'existait pas encore de mécanisme bien huilé de coopération avec les ONG. Leur participation consistait alors, pour l'essentiel - mis à part un cycle de discussions sur "les nouvelles valeurs humaines pour un style de vie durable" - à envoyer une délégation d'ONG lire devant les ministres une déclaration adoptée par les associations écologiques rassemblées dans un lieu voisin. Mais - et c'est là le point important - le principe de la coopération était déjà accepté.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Ministres de l'Environnement de Lucerne, les ONG n'ont, certes, été invi-

tées à participer que tardivement - trop tard pour exercer véritablement une influence; mais la procédure de participation proposée par les gouvernements était un modèle du genre.

En prévision de la Conférence de Lucerne, les ONG ont dû déployer une intense activité pour trouver des interlocuteurs dans les pays d'Europe orientale et occidentale, instaurer une collaboration avec les grandes associations internationales, informer sur le processus officiel et les activités réalisés par les ONG, organiser des réunions préparatoires et trouver des moyens de se faire entendre. Sans le soutien financier de différents Etats et de l'UE, elles n'auraient pu le faire.

## Les "principes de participation"

La participation des ONG à la Conférence de Lucerne a apporté un modèle de partenariat authentique.

1. Les représentants des ONG, ou leur centre de liaison, ont reçu tous les documents officiels préparatoires. De même, le Secrétariat de la Conférence a adressé tous les documents préparatoires des ONG aux délégués des gouvernements.
2. Les représentants des ONG ont eu librement accès à toutes les rencontres préparatoires et groupes de travail officiels avec le droit de participer aux débats.
3. Le groupe des ONG a pu envoyer sa propre délégation internationale d'ONG participer à la Conférence des ministres, où elle a aussi eu le droit de participer librement aux débats.
4. Il a été recommandé aux pays participants d'admettre des représentants d'ONG au sein des délégations nationales.
5. La Suisse, pays hôte, les Pays-Bas, l'UE et le "Centre régional de l'environnement" de Budapest ont soutenu financièrement le processus de préparation et de participation des ONG.

Les mêmes mécanismes de participation se sont retrouvés dans une large mesure dans le processus préparatoire de la Conférence de Sofia, tandis que la structure des ONG s'est encore améliorée. Les ONG œuvrent au sein d'un Groupe de travail pour l'environnement paneuropéen ouvert à toute association intéressée. Elles disposent d'un comité de coordination permanent de huit personnes et d'un centre de coordination, à Sofia. Comme les ONG ont pu participer d'emblée aux préparatifs de la Conférence de Sofia, elles ont beaucoup plus de chances, cette fois-ci, de pouvoir exercer une influence réelle par des contributions substantielles et de participer aux débats en qualité de véritables partenaires.

## L'enjeu de la participation

La reconnaissance explicite des ONG comme partenaires pour préparer les décisions et les mettre en œuvre est à la fois un succès et une gageure pour les ONG. De nombreuses associations ont relevé ce défi. Elles s'efforcent de refléter le mieux possible l'opinion de la base et d'exiger l'introduction rapide de mesures concrètes pour protéger les éléments de base indispensables à notre vie. Cette démarche repose sur un travail de bénédictin, alors qu'on ne peut guère s'attendre à des succès à court terme ou spectaculaires. La coopération internationale des associations écologiques s'accompagne d'un renforcement mutuel des ONG et de l'établissement de réseaux. Elle permet aussi de mieux comprendre que les causes profondes des phénomènes ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre.

Par leur participation à la coopération intergouvernementale, les représentants d'organisations privées font œuvre de pionniers dans l'urgente démocratisation de la scène internationale. Les ONG, qui participent activement au processus d'"Un environnement pour l'Europe", espèrent que le droit de participer et d'informer, reconnu à la population et aux organisations privées, sera bientôt consacré dans une convention multilatérale, par exemple dans le cadre du Conseil de l'Europe ou de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE).

L'importance d'une participation - sur la base d'un partenariat - de tous les secteurs de la société à la prise des décisions, soulignée par l'article 10 de la Déclaration de Rio, ne saurait être sousestimée en matière de protection de la nature et de l'environnement ou de mise en œuvre de la notion de développement durable. Aussi prometteurs soient-ils, les accords couchés sur le papier et les déclarations ne suffisent pas pour atteindre un objectif. C'est uniquement en les inscrivant dans la réalité que l'on parviendra à réaliser des progrès dont bénéficieront la nature et les générations présentes et futures, sur cette planète qui est la nôtre. ■

T. Herzog-Zimmermann

Coordination des ONG - Un environnement  
pour l'Europe, Suisse  
Toggenburgerstr. 12  
B.P. 634  
CH-9500 Wil

# En Europe centrale et orientale

Ferenc Feher

**P**our des raisons historiques bien connues, les mouvements écologistes en Europe centrale et orientale sont nés dans une atmosphère politiquement chargée. Aux premiers stades de leur développement, la démarcation entre opposition politique et conviction écologiste n'était pas claire. Des discussions politiques se mêlaient souvent aux considérations professionnelles, les responsables écologistes étaient souvent considérés comme des tribuns populaires et des carrières politiques ont été sauvées parce qu'elles étaient "peintes en vert".

Les grands problèmes soulevés dans les tout premiers temps du mouvement – le barrage de Gabčíkovo, par exemple, ou certains débats sur les centrales nucléaires – présentaient tous les symptômes de ce que nous appelons une maladie de jeunesse : les actions à mener étaient choisies sur une base plus émotionnelle que rationnelle et, loin d'être claires, les motivations étaient confuses et mêlées.

La vague des changements politiques en Europe centrale et orientale a apporté avec elle les nouvelles responsabilités, soudaines et inattendues, liées à une société démocratique et a enlevé au mouvement écologiste un élément de poids : ses dirigeants. Les individus "charismatiques" se sont tournés vers des sphères plus politiques, tandis que les vrais écologistes ont dû définir leur propre voie pour parvenir à leur but. Un besoin désespéré de compétences pour gérer les programmes, pour obtenir la publicité voulue, rechercher des fonds et prendre part au processus de prise de décision au niveau local et au niveau national est devenu évident.

La progression vers la réalisation de ces objectifs varie d'un pays à l'autre. Pour l'instant, les mouvements écologistes d'Europe centrale et orientale représentent un large éventail d'organisations qui ont des capacités de gestion très diverses, des horizons prospectifs différents et des contacts plus ou moins étroits avec les organes de décision.

## Mission du centre régional

Le Centre écologique régional (Regional Environmental Center: REC) pour l'Europe centrale et orientale a été créé en 1990 par les Etats-Unis, la Hongrie et la Communauté européenne. Sa mission est de faciliter le développement d'organisations non gouvernementales (ONG) écologistes et d'effectuer à leur bénéfice un transfert de compétences, d'informations et de soutien financier pour faire des partenaires puissants et décisifs dans l'édification de "notre avenir commun". Nous procédons à des ajustements de nos programmes pour répondre aux besoins de tous les partenaires présents et potentiels.

## Coopération verticale

La coopération verticale consiste à faciliter les flux d'information et la compréhension mutuelle entre les différents secteurs de la société. Depuis les ONG "au ras du sol" jusqu'au niveau de la Conférence ministérielle de Sofia, les programmes du Centre écologique régional couvrent toute la gamme des partenaires possibles pour la protection de l'environnement en Europe centrale et orientale. Des projets spéciaux sont étudiés et mis en œuvre pour traiter des questions spécifiques comme la participation du public,

l'information du monde des affaires et les services officiels.

Par l'intermédiaire de son équipe d'échange d'informations, le centre offre à nos partenaires une source d'informations fiables et à jour. Outre notre bibliothèque, l'accès aux bases de données informatiques internationales et un service continu de "questions et réponses", l'équipe a élaboré des dossiers et des programmes d'information spécialisés, réalisés en fonction des besoins. Un répertoire complet des ONG sur les principales activités, contacts et adresses des 1 700 ONG écologistes de la région peut être consulté sur le réseau électronique Internet. Notre service médiatique "Media Resource Service" fournit des informations fiables aux journalistes traitant de l'écologie et le service d'information des entreprises "Business Information Service" encourage les entreprises d'Europe centrale et orientale à adopter des pratiques de développement durable et à se donner la capacité de résoudre les problèmes d'environnement.

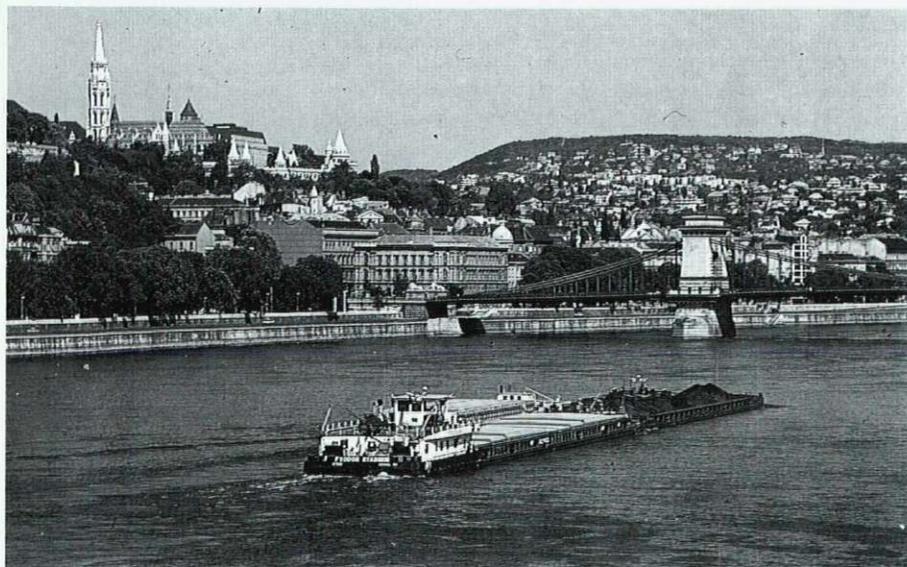
L'éducation est l'une des priorités du Centre régional. Dans le cadre du "Programme de bourses pour jeunes", des douzaines de jeunes membres d'organisations écologistes d'Europe centrale et orientale sont formés aux questions intéressant la gestion des projets. Le "Programme de bourses pour adultes" donne l'occasion à des experts plus chevronnés de travailler sur des sujets écologiques particuliers, au cours d'une période d'étude de type sabbatique. Le programme "Réseau de stages de formation à la gestion de l'environnement" cherche à répondre directement au besoin de créer un solide vivier de gestionnaires de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale.

## Coopération horizontale

Les programmes de subvention du Centre écologique régional offrent une aide de financement direct aux ONG écologistes d'Europe centrale et orientale. Ces subventions sont accordées par une procédure de demande transparente, ouverte et concurrentielle. Compte tenu des besoins différents des ONG, le Centre régional offre deux programmes de subventions différents.

Le "Programme de subventions locales" est axé sur la création de moyens locaux. De petites subventions (jusqu'à 5 000 dollars) sont accordées aux ONG pour couvrir leurs besoins opérationnels de base, par exemple des ordinateurs et des télécopieurs. Des subventions locales sont également accordées pour permettre aux ONG de réaliser des actions et des campagnes locales comme celles du "Jour de la Terre" dans toute l'Europe. Outre leurs résultats directs, ces petites subventions servent aussi d'école élémentaire pour permettre aux ONG d'acquiescer l'expé-

Vue sur le Danube et Budapest



Fritsch-Irmann

rience et la pratique nécessaires à une saine gestion des projets.

Le "Programme de subventions réservées" est destiné aux ONG plus développées. Certains "sujets prioritaires" sont identifiés par une analyse annuelle des besoins et les organisations sont invitées à proposer leurs projets pour les sujets choisis. Les normes de qualité sont élevées : pour être retenue, une proposition de projet doit répondre à un ensemble de critères formels et subir un examen attentif de la part d'un jury d'experts internationaux. Dans ce programme, la priorité absolue est accordée aux projets qui favorisent la coopération entre ONG à l'échelle régionale. Les propositions de projet conçues comme des "entreprises en participation" entre ONG travaillant dans le même domaine dans des pays différents et les projets qui ont une valeur exemplaire immédiate pour l'ensemble de la région Europe centrale et orientale sont retenues et financées. L'"équipe des subventions réservées" du Centre écologique régional organise des réunions régulières où les représentants d'ONG ayant des intérêts analogues mais travaillant dans des pays différents peuvent se réunir et partager idées et informations. Dans bien des cas, ces réunions se sont avérées être la seule occasion pour ce genre d'échange.

Les résultats obtenus par les bénéficiaires des subventions du Centre écologique régional sont publiés sous la forme de volumes de la collection REC's Project Summary Series du Centre régional et sont ensuite diffusés dans toute l'Europe centrale et orientale. Cela permet d'éviter des efforts parallèles et donne des indications aux ONG recherchant des partenaires possibles.

## Les perspectives

Après cinq années de travail en Europe centrale et orientale, nous sommes fiers de nos réalisations dans la promotion des échanges d'informations et de la coopération dans la région. Le nombre croissant d'individus et d'organismes utilisant nos services d'information et nos subventions indiquent clairement l'effet positif du Centre écologique régional dans l'ensemble de la région.

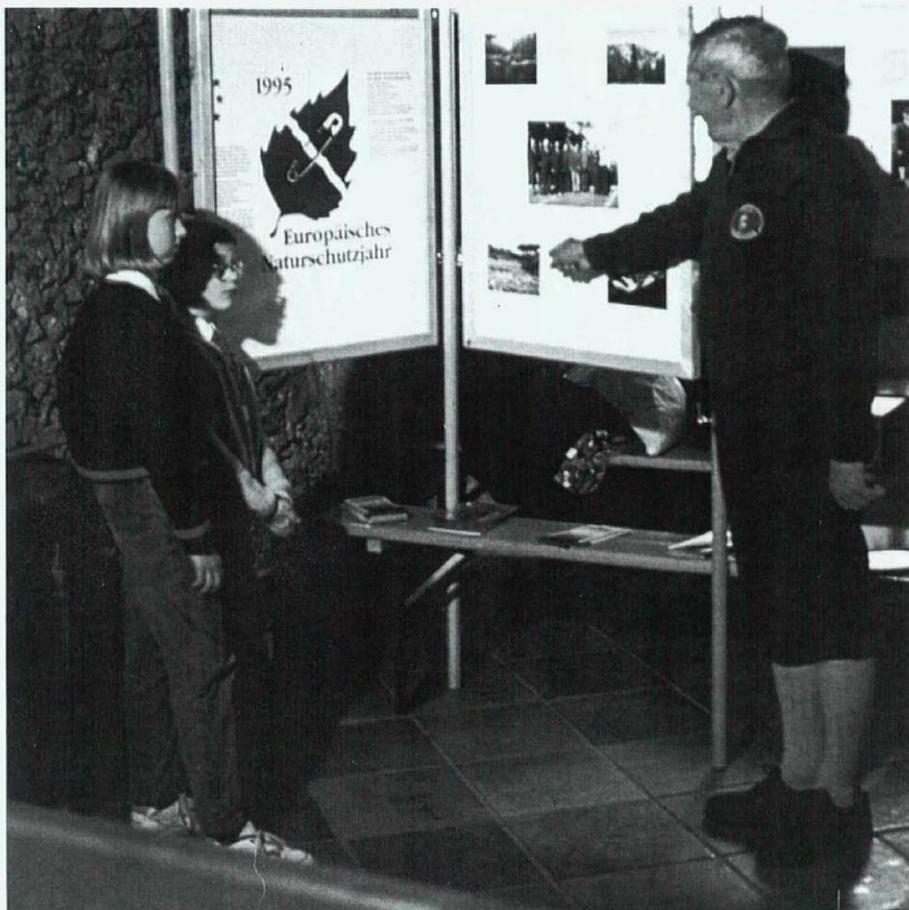
Mais nous devons être conscients des nombreux problèmes non encore résolus ; nous devons aussi reconnaître nos points faibles. La propension des ONG à coopérer n'est toujours pas très forte. Il nous incombe d'en éclairer les raisons et de trouver les moyens d'améliorer la situation. Simultanément, nous devons établir une coopération plus vigoureuse entre nous-mêmes et les autres organismes bailleurs de fonds analogues. Nous espérons que nos efforts seront compris et appréciés par les mouvements écologistes de toute l'Europe centrale et orientale. ■

F. Feher

Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe

Miklós ter 1

H-1035 Budapest



Exposition itinérante de l'ABNÖ, dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature.

# En Autriche

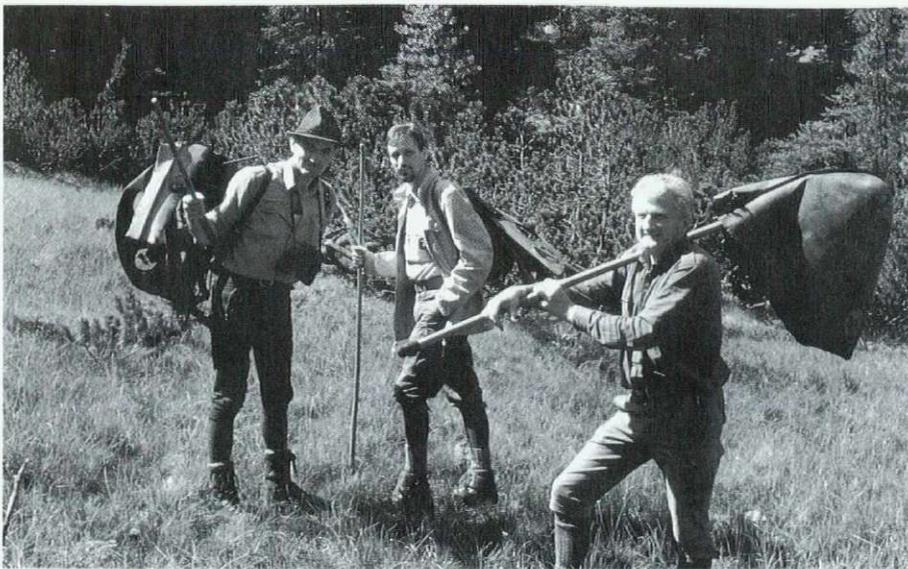
Nikolaus Hinterstoisser

**S**oyons francs: qui d'entre nous connaît en détail toutes les lois, ordonnances et prescriptions administratives qui régissent la vie en société, mais aussi les rapports entre l'homme et son environnement? Le comportement de l'homme dans la nature est pourtant une question de survie non seulement pour les organismes menacés dont le nombre augmente rapidement, mais aussi en fin de compte pour nous mêmes. La disparition quotidienne d'espaces verts en raison de l'urbanisation (près de 25 hectares rien qu'en Autriche), l'allongement continu de la liste des espèces animales et végétales rares et menacées, l'accumulation démesurée de monceaux d'immondices, l'élimination des haies et des étangs au nom de la rationalisation du paysage, la pollution des eaux, etc.: tout cela montre bien le chemin dangereux sur lequel nous nous sommes engagés. Grâce à la large prise de conscience à laquelle le Conseil de l'Europe, lui aussi, contribue d'une manière remarquable depuis plusieurs années, on tente de s'opposer à cette évolution; mais cela ne suffit malheureusement pas pour parer aux dangers immédiats; l'évolution nécessaire des comportements de l'homme ne produit pas d'effets assez rapidement: pour protéger la nature et l'environnement, il faut donc recourir à la réglementation, dont des organes de surveillance de la nature et de la montagne - le plus souvent volontaires, c'est-à-dire non payés, contrôlent le respect en Autriche, conjointement avec les autorités officielles.

## Bases juridiques

Selon la Constitution fédérale autrichienne, la législation sur les questions de protection de la nature, des animaux, des grottes etc. et son application sont du ressort des neuf Etats ("Länder") d'Autriche. Il y a donc en Autriche neuf législations de protection de la nature et des animaux différentes, et neuf séries de décrets d'application. Les dispositions adoptées ont beau différer, souvent dans les détails, elles tendent cependant à se ressembler. C'est ainsi qu'aux dispositions relatives à la protection des espèces, adoptées dans les années vingt (voire antérieurement, dans certains "Länder") sont venues s'ajouter partout, des bases juridiques pour délimiter des zones protégées, processus auquel l'Année européenne de la nature 1970 a donné une impulsion particulière. Aujourd'hui, les "Länder" s'attachent tous à compléter ce dispositif par des dispositions sur la protection des biotopes (par ex. protection stricte des marais, des cours d'eau, des sources, des régions alpines vierges, des glaciers, etc.), par un entretien actif du paysage et surtout par des mesures de gestion privée en matière de protection de la nature ("protection contractuelle de la nature").

Les législations relatives à la protection de la nature en vigueur dans les neuf Etats autrichiens stipulent toutes que des organes bénévoles de protection de la nature concourent à leur application. La structure de ces organes varie cependant d'un "Land" à l'autre. Après avoir suivi une formation appropriée et avoir



ABNÖ

Opération de ramassage des déchets pour garder un paysage propre.

réussi un examen, les préposés à la surveillance de la nature et de la montagne prêtent serment pour remplir leur fonction publique. Ils doivent, dès lors, satisfaire à certaines obligations, mais ils jouissent aussi des pouvoirs nécessaires comme le droit de procéder à des contrôles d'identité ou de confisquer certains objets (pièges à oiseaux par ex.). Dans certains "Länder", les organes de surveillance de la nature et de la montagne ont aussi le droit de dresser des procès-verbaux et dans certains cas, d'arrêter les contrevenants pris sur le fait.

## L'ABNÖ

Les organisations au niveau des "Länder", qui se sont unies en un Groupe de travail des organes de surveillance de la nature et de la montagne en Autriche (ABNÖ) s'attachent à mettre en œuvre une coopération globale dont l'objectif commun est de protéger contre les atteintes et les influences néfastes l'espace vital et les conditions de vie des hommes, des animaux et des plantes.

Le bureau fédéral de Zell am See (Etat de Salzbourg) fait office de service de coordination et d'information. Tous les organismes au niveau des "Länder" souhaitent élaborer, de conserve, des manuels de formation et d'information d'intérêt commun, pour les utiliser dans leur propre domaine. C'est ainsi qu'une exposition itinérante, réalisée à l'occasion de l'Année européenne de la conservation de la nature 1995, est actuellement présentée dans diverses communes du parc national des "Hohe-Tauern", qui s'étend sur plusieurs Etats autrichiens. La réalisation commune d'équipements et de tenues de service est aussi un objectif désiré. Quand le groupe de travail prend position sur des problèmes d'actualité communs relatifs à la protection de l'environnement ou du paysage, il peut faire appel à des experts; les avis de ces derniers sont mis à la disposition de tous les organismes membres du groupe de travail.

Ceux-ci s'attachent toujours à accomplir les tâches qui leur sont légalement confiées. Au sein de l'ABNÖ, ils accomplissent sur une base volontaire, commune, solidaire, désintéressée et apolitique, les obligations qui dépassent les frontières du "Land", le cas échéant

en coopération avec des organismes publics et privés. L'ABNÖ est représenté au sein du Conseil d'administration de la Société autrichienne de protection de la nature et de l'environnement (ÖGNU), l'organisation faîtière des ONG d'Autriche.

## Surveiller

La structure très variée des organes des différents "Länder" correspond aussi à des fonctions très différentes. Selon le "Land" concerné, ils doivent aussi veiller au respect des lois relatives aux parcs nationaux, aux déchets, aux véhicules tout terrain et aux motoneiges, à la liberté de passage dans la montagne, ainsi qu'au respect de la réglementation sur la protection des animaux, des grottes, des champignons, etc. Cependant pour les agents de ces organes, qui protègent l'environnement pendant leurs loisirs, il est souvent difficile de concilier l'intérêt public au nom duquel tel biotope doit être conservé intact et les intérêts privés qui sont ceux des exploitants. Le développement des disciplines sportives de plein air modernes que sont le vélo tout terrain (VTT) et le rafting est devenu en maints endroits un problème particulier, quand il ne conduit pas à des litiges (par exemple entre adeptes du VTT et randonneurs) que les agents des organes de surveillance doivent arbitrer.

## Protéger

La participation aux programmes de gestion des paysages "domestiqués", de protection d'espèces, les mesures pratiques visant à protéger les biotopes ou l'aide à la conservation d'écosystèmes intacts font aussi partie de l'éventail des tâches des organes de surveillances, de même que, le cas échéant, la restauration de petits monuments, la surveillance des refuges ou la collecte des déchets et de nettoyage du paysage.

## Assister les autorités

L'assistance aux autorités comprend aussi l'installation et l'entretien des panneaux officiels signalant les zones protégées. Les enquêtes techniques diligentées dans le cadre de

procédures administratives, ou le contrôle d'informations à la demande des autorités, font aussi partie du travail de routine des organes de surveillance de la nature et de la montagne, de même que la surveillance quotidienne - par des "patrouilles" ou des tournées - du respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement.

## Informier

Leur travail de relations publiques est d'une importance capitale. La production de publications, la réalisation d'émissions radio-diffusées, mais aussi les opérations locales, visent à sensibiliser la population locale et les visiteurs de notre pays à la fragilité de la nature. Toute l'année, les préposés à la surveillance de la nature et de la montagne se chargent, pendant leur temps libre, d'innombrables soirées d'information, de projections de diapos ou d'expositions consacrées à la protection de la nature.

## Secourir

Dans certains "Länder", ils participent aussi aux mesures de prévention des catastrophes. Un groupe d'intervention en cas de catastrophe, composé de maîtres-chiens et de spécialistes venant principalement du Tyrol et de Basse-Autriche, a été créé au sein de l'ABNÖ. Les secours en montagne, la surveillance et le bouclage de zones dangereuses font partie des tâches dont ils ont la responsabilité.

Pour exercer leur activité, les préposés à la surveillance de la nature et de la montagne portent un signe distinctif à la poitrine du côté gauche. Dans la plupart des "Länder", ils sont aussi dotés d'un uniforme, régi par des prescriptions propres à chaque "Land".

Quelque 8 500 hommes et femmes sont prêts à participer librement et bénévolement à la surveillance de la nature et de la montagne en Autriche. Leurs interventions ont pour cadre l'ensemble du territoire autrichien conformément au mot d'ordre de l'Année européenne de la conservation de la nature 1995: "Pensons au futur, Respectons la nature". ■

Dipl. Ing. N. Hinterstoisser

ABNÖ - Arbeitsgemeinschaft d.Berg- u. Naturwachten Österreichs

Schmittenstrasse 24

A-5700 Zell am See

# Formation à la Tour du Valat

Pierre de Rancourt

Située au cœur de la Camargue, en France, la Tour du Valat a été créée en 1954 par Luc Hoffmann. Elle a pour mission de contribuer à la sauvegarde des zones humides du bassin méditerranéen. L'étude du fonctionnement de ces écosystèmes constitue donc le thème central des recherches opérationnelles développées par la Tour du Valat. Les résultats sont utilisés pour élaborer des méthodes de gestion permettant le développement durable de ces milieux. La Station transfère les connaissances scientifiques vers les gestionnaires de zones humides et les décideurs. Elle est gérée par la Fondation Sansouire, fondation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1978 et déclaré comme centre de formation professionnelle.

## Identité propre et réseau international

L'offre de formation de la Tour du Valat repose sur ses ressources propres (40 ans de recherche sur le fonctionnement des zones humides et gestion de 3 500 ha de zones humides naturelles en Camargue) d'une part, et sur son réseau international de partenaires (espaces naturels, institutions de formation universitaire ou professionnelle) d'autre part.

La Tour du Valat dispose d'une équipe permanente spécialisée en ingénierie de formation et capable d'intervenir à quatre niveaux:

- diagnostic des besoins de formation en concertation avec la structure concernée;
- réalisation du plan de formation;

- établissement des cahiers des charges des formations et prise en charge de la coordination entre la structure commanditaire et les opérateurs;

- conception-réalisation-évaluation des actions de formation (cours, stages, voyages d'étude, accompagnement de projets ...).

## Vers une gestion intégrée

Ce savoir-faire s'applique à l'ensemble des compétences qui doivent être mises en œuvre dans le cadre de la gestion intégrée d'une zone humide et de son bassin versant (gestion du patrimoine naturel et gestion des activités humaines).

L'expérience acquise par la Tour du Valat dans le domaine de la formation lui permet soit de mettre en œuvre directement des actions de formation, soit d'assister ses partenaires locaux dans cette démarche (formation de responsables de formation et de formateurs).

## Formation professionnelle

Un cycle de formation professionnelle pour les gestionnaires de zones humides a ainsi été mis en place: il comprend trois modules d'une semaine consacrés à la méthodologie des plans de gestion, la gestion de la végétation des zones humides méditerranéennes et enfin à la concertation avec les partenaires de la gestion d'un espace naturel. Ce cycle est réalisé en français et en anglais. Lorsqu'elle ne réalise pas elle-même les formations, la Tour du Valat peut aider ses partenaires à adapter le cahier des charges

d'une formation à leur propre contexte; cette action est par exemple en cours avec le Ministère de l'Environnement catalan qui réalisera cet automne un stage "plans de gestion" au profit des gestionnaires des zones humides protégées de l'Arc méditerranéen occidental.

## Zones humides méditerranéennes

Dans le cadre du programme MedWet pour la conservation des zones humides méditerranéennes, l'équipe formation de la Tour du Valat a également développé une méthodologie pour la conception d'actions de formation orientées spécifiquement sur la gestion d'un espace. Des formations d'accompagnement à la conception et la mise en place de projets de gestion intégrée ont ainsi été réalisées sur plusieurs sites en France, en Italie et en Grèce.

La Tour du Valat coopère également avec d'autres organismes de formation (par exemple l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) ou le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en France, le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) à Tunis, etc.) et contribue ainsi à la formation de décideurs et de cadres d'administrations centrales, régionales et locales. ■

P. de Rancourt

Station Biologique de la Tour du Valat  
Le Sambuc  
F-13200 Arles

Zones humides en Camargue

Ph.E. Viallet





Vipère d'Orsini

# Protection de l'herpétofaune

Keith Corbett

Près de 20 années se sont écoulées depuis que Rene Honegger a établi la liste des "Amphibiens et reptiles menacés en Europe", publiée par le Conseil de l'Europe dans sa collection Sauvegarde de la nature (n° 15). Peu de temps après (1979), naissait l'une des figures de proue de la conservation - la Convention de Berne.

Vers la même époque, la SEH fut invitée à examiner, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, les options possibles pour la conservation de ces animaux particulièrement vulnérables. C'est ce qui déterminait la SEH à créer son Comité de la conservation, groupe de travail qui, tout naturellement, s'est efforcé depuis lors de préserver ses liens originaux avec Strasbourg.

## Action scientifique

La SEH publie une revue très appréciée (*Amphibia Reptilia*) et accueille tous les deux ans un congrès scientifique, deux témoignages du prestige dont elle jouit en tant que société savante internationale. Contrairement à d'autres sociétés herpétologiques nationales et régionales du vieux et du nouveau monde, la SEH ne s'intéresse ni à la domestication, ni au commerce de ces espèces, se détournant ainsi d'un aspect de l'herpétologie populaire qui se révèle parfois gênant pour les efforts de conservation.

Dans ses grandes lignes, la mission de la SEH a consisté à identifier les taxons, les habitats et les sites prioritaires; combler des lacunes importantes dans l'inventaire des espèces et les connaissances écologiques; évaluer les problèmes de conservation dans les différentes situations et proposer des mesures adaptées; continuer à formuler des recommandations et suivre leur application, notamment au travers des réunions du Comité permanent et du Groupe d'experts de la Convention de Berne.

## Technique d'évaluation des habitats

Nous sommes assez fiers de notre technique d'évaluation des habitats, que nous avons été en mesure d'appliquer dans plusieurs situations définies comme prioritaires, à l'occasion de nos recherches sur le terrain. Cette évaluation comprend nécessairement une étude des autres espèces animales et végétales ainsi que de la situation antérieure du taxon menacé et de son habitat, et une analyse concrète des menaces existantes et potentielles.

Nous ne cachons pas que nos conclusions n'ont pas toujours été favorablement accueillies ni acceptées au premier abord par les autorités concernées, comme le montre l'exemple de l'alyte de Majorque (*Alytes muletensis*):

On a découvert que cet amphibien relique survivait dans des fissures de rochers, des torrents - en hiver - et des mares - en été -, dans quelques gorges enserrées entre des parois calcaires escarpées qui constituaient son dernier refuge. Même en comptant tous les habitats terrestres adjacents, son aire de répartition connue couvrirait à peine quelques hectares au total. Aussi, imaginez avec quel scepticisme les autorités accueillirent notre proposition de création d'une réserve biogénétique de 40 000 hectares dans la région! Nous avons tenu compte de la nécessité de protéger l'aire d'alimentation en eau, soumise à des pressions croissantes - barrages et prélèvements destinés à satisfaire les besoins du développement touristique et, dans une moindre mesure, de la culture fruitière pratiquée sur le plateau où sont situées les sources, avec les risques supplémentaires de pollution associés à cette activité. Nous sommes heureux et soulagés d'annoncer qu'une réserve centrale a aujourd'hui été créée sur une zone de 8 000 hectares.

## Recommandations dans le cadre de la Convention de Berne

Une grande partie des résultats de nos travaux a fait l'objet de rapports commandités

par le Conseil de l'Europe. La première série de ces rapports, élaborée vers le milieu des années 80, comprenait des monographies consacrées à la conservation des taxons les plus menacés, sur la base desquelles des recommandations ont par la suite été adoptées par les Etats ayant ratifié la Convention de Berne. Les rapports suivants portaient sur 1) les reptiles menacés en Europe occidentale et 2) les amphibiens menacés en Europe occidentale. A leur tour, ces documents ont conduit à l'adoption officielle des Recommandations globales n° 26 et 27 (1991), qui couvraient pas moins de 101 éléments concernant 19 pays et 47 taxons menacés d'extinction (41 espèces). Jusqu'à présent, la mise en œuvre de ces recommandations a progressé de manière satisfaisante, même si de nouvelles priorités ont dû être définies récemment pour faciliter leur examen pratique par le Comité permanent.

Notre dernier rapport sur les amphibiens et reptiles menacés en Europe orientale comprenait 20 taxons supplémentaires, répartis dans 17 nouveaux pays. Il n'a pas encore été possible de traduire ces besoins en matière de conservation par des mesures concrètes par le biais de recommandations de la Convention de Berne, d'une part parce qu'un trop petit nombre de ces pays ont à ce jour ratifié la Convention, et d'autre part parce que les conflits touchant l'ex-Yougoslavie et le Caucase excluent tout intérêt pour la préservation de la nature.

On estimera peut-être que la conservation de 67 taxons représente un objectif trop vaste, mais l'on sait aujourd'hui que la zone biogéographique européenne abrite au total 277 espèces herpétologiques (74 amphibiens et 203 reptiles), groupe reconnu à juste titre comme particulièrement vulnérable à la transformation des habitats, surtout lorsqu'elle se produit à la vitesse technologique que nous connaissons aujourd'hui. Le problème tient aux mœurs relativement sédentaires de ces animaux, à l'exiguïté de leurs territoires respectifs, à leur capacité de

colonisation particulièrement faible, et enfin à leur absence d'instinct ou de faculté de fuite en cas de disparition ou de modification défavorable de leur habitat.

## Herpétofaune menacée

Si nous devons faire une sélection des espèces herpétologiques les plus menacées d'Europe, les chéloniens viendraient aux premiers rangs de la liste: la tortue de Hermann (*Testudo hermanni*) en France et en Italie; la caouane (*Caretta caretta*); la tortue verte (*Chelonia mydas*) et la tortue molle (*Trionyx triunguis*), toutes deux pratiquement disparues dans la Méditerranée.

En ce qui concerne les amphibiens: l'euprocte de Sardaigne (*Euproctus platycephalus*); la salamandre noire *Salamandra (atra) aurorae*; l'alyte de Majorque (*Alytes muletensis*); et le protéé anguillard (*Proteus anguinus*) figureraient en bonne place, ainsi que des reptiles comme: le lézard vert de Hierro (*Gallotia simonyi*); les couleuvres de Cetti (*Natrix (n.) cetti*) et de Milo (*N. (n.) schweizeri*); la couleuvre mégalocephale (*N. megaloccephala*); et les vipères du Caucase (*Vipera kaznakovi*), des Cyclades (*V. schweizeri*), d'Orsini (*V. (ursinii) rakosiensis*) et de Wagner (*V. wagneri*).

Néanmoins, si ces espèces représentent toutes des taxons menacés dans l'ensemble de leur aire de répartition en Europe, voire parfois dans le monde, nous ne devons pas négliger

Biotope de l'alyte de Majorque (*Alytes muletensis*)



R. Podloucky

Salamandre noire *aurorae* (*Salamandra (atra) aurorae*)

des espèces tout aussi intéressantes, en régression dans des parties importantes de leur aire de répartition européenne. Citons: le triton crêté (*Triturus cristatus*); la rainette verte (*Hyla arborea*); le crapaud calamite (*Bufo calamita*) et le crapaud vert (*B. viridis*); la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*); et le lézard des souches (*Lacerta agilis*).

### "Réserve-collection"

Un autre volet de nos travaux a consisté à rechercher des zones présentant une grande diversité du point de vue de l'herpétofaune; nous avons employé à cet égard l'expression "réserve-collection", qui s'intégrerait parfaitement aujourd'hui dans la réflexion sur la protection de la diversité biologique de l'Europe. Cela nous amène à souligner combien il est urgent de conjuguer les efforts qui sont déployés çà et là dans le domaine de la conservation de la vie sauvage en Europe.

Tandis que la SEH s'occupe d'identifier des "IHA", sites et zones clés pour l'herpétofaune, Plantlife inventorie actuellement des "IPA" (zones floristiques importantes), BirdLife International a déjà défini des "IBA" (zones ornithologiques importantes) et, n'en doutons pas, les spécialistes des invertébrés de la Convention de Berne sont certainement en mesure de proposer des "IIA" (zones importantes pour les invertébrés). Les premières comparaisons donnent à penser qu'il y aurait certains chevauchements entre les objectifs de ces disciplines pourtant différents au premier abord, et nous pensons que Strasbourg est la mieux placée pour assurer l'indispensable coordination de l'inventaire, puis de la préservation de cette diversité biologique véritablement internationale.

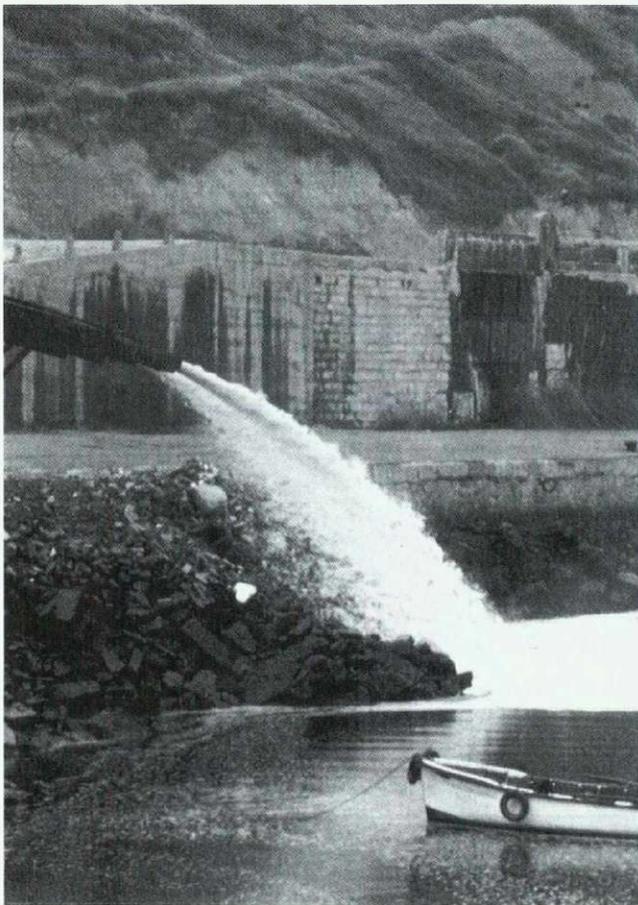
### Programmes pour l'avenir

En ce qui concerne l'avenir immédiat, la SEH a l'intention de publier un atlas européen de la répartition de l'herpétofaune. Notre activité dans le domaine de la conservation sera liée à notre rôle en tant que Groupe de l'herpétofaune européenne de la Commission sur la survie des espèces de l'UICN, dans le cadre duquel nous avons pris l'engagement d'établir, avec l'aide d'autres experts, un plan d'action pertinent.

A notre avis, il est essentiel pour la conservation, voire la survie, de nombreuses espèces d'Europe que la Convention de Berne continue de jouer un rôle actif et éminent. Elle seule a montré la voie en plaidant en faveur d'une indispensable double approche - conservation non seulement des types d'habitats botaniques, mais aussi des habitats des espèces menacées. En l'absence d'une telle stratégie intégrée, la vie sauvage d'Europe s'appauvrirait inévitablement. C'est pourquoi la SEH continuera d'œuvrer au sein du Comité permanent de la Convention de Berne et de lui apporter un concours actif, et surtout de contribuer à faire progresser la mise en œuvre de ses importantes recommandations. ■

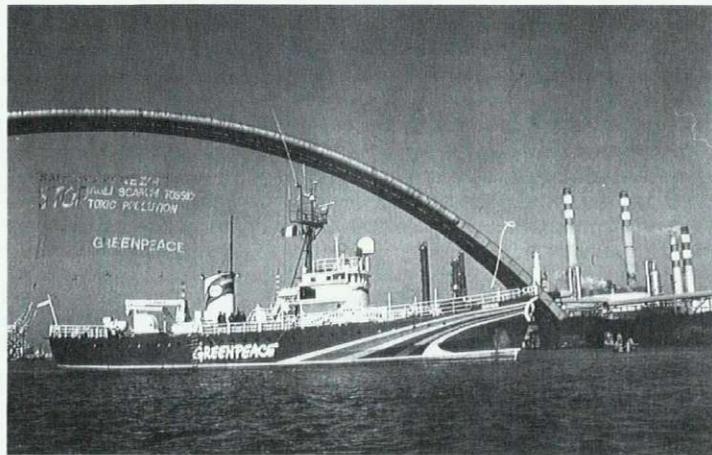
K. Corbett

Président du Comité de la conservation de la SEH  
Herpetological Conservation Trust  
655a Christchurch Road, Boscombe  
GB- Bournemouth, Dorset BH1 4AP



Pollution d'origine industrielle du fleuve Saja (Espagne)

Edwards/Greenpeace



Protestation de Greenpeace dans la lagune de Venise

Smith/Greenpeace



Cétacé échoué enroulé dans un filet dérivant

Greenpeace

# Actions de Greenpeace-Italie

Domitilla Senni

L'écologie nous enseigne que l'humanité n'est pas le centre de l'univers. Le monde est constitué par un tissu complexe de systèmes dont chacun dépend des autres pour sa subsistance et son développement. Greenpeace soutient cette philosophie d'interdépendance par ses diverses campagnes internationales visant à protéger la Terre et ses habitants.

Surtout connue pour ses actions non violentes, Greenpeace s'attache à inverser la dégradation de l'environnement résultant des essais nucléaires, de l'abattage des baleines, des exportations de déchets dangereux par les pays développés et de la pollution marine. Greenpeace est une organisation à but non lucratif dont les activités sont financées par les contributions du grand public. Cela lui permet de conserver une indépendance financière et politique à l'égard des gouvernements et des industries.

## Régions d'urgence

Dans cette perspective générale et en liaison étroite avec les campagnes et les initiatives

internationales entreprises dans plusieurs pays, Greenpeace a choisi de centrer ses actions sur les régions caractérisées par la gravité et l'urgence des problèmes d'environnement et par l'existence d'un tissu d'interdépendance particulièrement délicat. La région méditerranéenne est l'une d'entre elles et la tâche de Greenpeace dans cette région hautement vulnérable s'intensifie avec l'identification et la multiplication des atteintes à l'environnement.

## Campagne contre la pollution

Depuis 1986, Greenpeace mène une campagne active contre la pollution toxique de la mer Méditerranée. Des déchets avec de fortes concentrations de composés toxiques, persistants ou bio-accumulables sont déversés dans le milieu marin. La contamination par les organochlorés a atteint un tel niveau dans la région qu'elle constitue une grave menace pour les humains ainsi que pour l'environnement. Par suite des rejets de plus de 60 installations industrielles qui produisent du chlore et des matières plastiques chlorées, des polluants de l'eau potable, de l'emploi extensif de pesticides chlorés et des dépôts d'origine atmosphérique, des tonnes d'organochlorés entrent dans le milieu marin chaque année.

Aussi la Méditerranée est-elle une des régions les plus polluées du monde.

En février 1995, Greenpeace a accusé un des premiers groupes chimiques du monde, ENICHEM, de polluer la lagune de Venise par les composés cancérigènes rejetés par les installations pétrochimiques de Porto Marghera. Selon les constatations de Greenpeace, la pollution de la lagune par les dioxines et les furannes est une des plus graves du monde. L'enquête judiciaire qui a suivi l'accusation de Greenpeace a abouti à la fermeture de l'usine de déversement.

## Situation critique

La Méditerranée se trouve dans une situation critique. Etant donné les tendances actuelles, la prochaine décennie connaîtra une énorme accélération de la croissance de l'industrie locale, de la population et du tourisme. Le développement sera inégalement réparti, constituant un élément supplémentaire de conflit dans une région caractérisée par une instabilité politique. La coopération internationale et régionale est indispensable si l'on veut inverser les tendances de la pollution et l'épuisement des ressources dans toute la région.

L'importante mortalité de dauphins survenue en 1990-91 le long des côtes espagnoles et françaises s'est révélée un symptôme inquiétant de l'étendue de la contamination de la mer Méditerranée. La cause principale de cette épidémie mortelle est un virus, mais d'autres facteurs ont concouru à l'expansion de ce phénomène. Des composants organochlorurés et des métaux lourds ont été retrouvés dans les reins, le foie, la vessie, les muscles, la peau, les poumons et dans le tissu cérébral des spécimens venus s'échouer sur les plages. Les concentrations élevées de substances toxiques trouvées dans les tissus, ont probablement contribué à diminuer leurs défenses immunitaires. On sait qu'une proportion importante des substances polluantes présentes dans le milieu marin atteint les cétacés à travers la chaîne alimentaire. Ces animaux possèdent en effet d'importantes couches de graisse dans lesquelles ces substances ont tendance à se concentrer.

Dans la Méditerranée, l'analyse des tissus des cétacés a révélé des niveaux de mercure 1 500 fois plus élevés que ceux qu'on pourrait tolérer pour la santé humaine.

## Danger des filets dérivants

En 1993, suite aux protestations répétées de Greenpeace, les pays de la Méditerranée, réunis pour la VII<sup>e</sup> Réunion de la Convention

de Barcelone, décidèrent d'arrêter les rejets dans la mer de substances toxiques et persistantes avant l'an 2005. Aux risques qui concourent à la dégradation rapide de la mer Méditerranée, s'ajoutent ceux, plus directs, résultant des activités de pêche. Greenpeace a dénoncé à plusieurs reprises les violations répétées, par certains pêcheurs italiens, de la Résolution des Nations Unies 46/215 et du Règlement de l'Union Européenne 345/92 qui interdisent l'utilisation en haute mer de filets dérivants qui dépassent 2,5 km de long. La flotte italienne est de loin la plus importante de la Méditerranée, avec quelques 720 navires autorisés à utiliser les filets dérivants. Mais au lieu de respecter les accords internationaux qui en réglementent l'usage, les "spadare" italiennes ont environ 20 mètres de haut et 12,5 km de long en moyenne. On laisse aller le filet à la dérive (d'où le nom de filet dérivant) et on peut ainsi capturer l'espadon, d'où le surnom italien de "spadara". En réalité, sur 100 poissons capturés, les espadons n'en représentant que 17-18% et le reste est rejeté à la mer, souvent déjà mort.

Selon un rapport publié par le Secrétariat Général des Nations Unies, il reste encore en activité dans le monde entier:

- plus de 600 "spadare" italiennes (dans la Méditerranée);
- environ 80 pour la France, l'Irlande et l'Angleterre réunis (dans l'Atlantique);

- seulement 3 autres embarcations dans le reste du monde.

En 1993, 46% des cachalots échoués sur les côtes méditerranéennes de l'Espagne ont été retrouvés enroulés dans des filets dérivants. Entre mai et juin 1994, au moins six cachalots ont fini emprisonnés dans des filets dérivants au large des Baléares. Une estimation prudente de la Commission internationale pour la chasse à la baleine (International Whaling Commission), a calculé que, chaque année, plus de 8 000 cétacés sont capturés par les "spadare" italiennes.

Malgré les demandes répétées au gouvernement italien pour appliquer les accords internationaux et malgré les nombreuses protestations et dénonciations de Greenpeace et de diverses associations de protection de l'environnement, le Parlement n'a toujours pas approuvé un plan de reclassement de ces navires.

D. Senni  
Greenpeace-Italie  
viale Manlio Gelsomini, 28  
I-00153 ROMA

# UICN

Tiina Rajamets

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature (UICN) rassemble des Etats, des organismes gouvernementaux et diverses organisations non gouvernementales dans un partenariat mondial exceptionnel: plus de 844 membres au total, répartis dans environ 125 pays.

En tant qu'union, l'UICN essaie d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à travers le monde à protéger l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute exploitation de ressources naturelles se fasse de manière équitable et écologiquement durable. Un secrétariat central coordonne l'action de l'UICN et sert les membres de l'union en représentant leurs points de vues sur la scène mondiale et en leur proposant des stratégies, des services, des connaissances scientifiques et l'aide technique dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

## Programme européen

L'objectif du programme est d'organiser la coopération à l'échelle européenne pour la protection, la reconstitution et l'explo-

tation durable des ressources naturelles vivantes.

Etabli en 1988, le programme européen est axé sur la mise en œuvre de quatre grands projets en Europe centrale et orientale:

- évaluation de l'état de conservation de l'écosystème et formulation de politiques de gestion et de restauration - des enquêtes ont été publiées sur les prairies de plaine, les zones humides et les montagnes;

- promotion de politiques sectorielles de conservation et de développement durable. L'impact de nouvelles politiques agricoles dans les régions de haute valeur naturelle en Hongrie, en Pologne et dans les Républiques tchèque et slovaque a été étudié. Le potentiel touristique dans la région du delta du Danube, du lac Baïkal en Russie et du le barrage de Czorsztyn en Pologne a été aussi évalué;

- le renforcement institutionnel et transfert de compétences pour la mise en œuvre de politiques efficaces de conservation et de développement durable - l'UICN a ouvert des bureaux nationaux à Bratislava, Budapest, Moscou, Prague et Varsovie et des centres de l'UICN existent dans la plupart des autres pays de la région. Des ONG

ont participé à toutes les activités du Programme;

- mise à disposition et diffusion d'informations et de conseils techniques - le Programme prévoit la publication d'un rapport, d'études et d'un bulletin d'information à Prague et relie entre eux des réseaux d'experts à travers la région.

Au niveau paneuropéen, le Programme européen participe au processus "Un environnement pour l'Europe", notamment à l'intégration de la diversité biologique et paysagère et à cinq projets sur site dans le cadre du Plan d'action pour l'Europe centrale et orientale, et à la rédaction de plusieurs chapitres sur l'écosystème et les espèces pour le rapport *L'environnement de l'Europe: l'évaluation Dobříš*. Il a pris part à la task force sur le Bassin du Danube et a contribué à la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

T. Rajamets  
Assistant de programme  
Programme européen UICN  
219c Huntingdon road  
GB-Cambridge CB3 0DL

# WWF International en Méditerranée

Paolo Guglielmi

Le programme méditerranéen de WWF International est né en 1990, avec le mandat de coordonner les activités de conservation lancées par les bureaux nationaux (Espagne, France, Italie, Grèce, Turquie et Tunisie) et d'élaborer directement des stratégies et des projets de protection de l'environnement dans tous les autres Etats côtiers où l'association n'a pas de présence institutionnelle. Le bureau du programme se trouve à Rome, sous l'égide de WWF Italie et est actuellement constitué de 4 personnes : un coordinateur, un superviseur, un consultant et un assistant. Conformément aux priorités définies par WWF International au niveau mondial, les projets du programme méditerranéen ont été et sont toujours conçus et élaborés par rapport aux biomes suivants : océans et côtes, forêts et eaux douces, et en fonction des quatre thèmes suivants : écologie-économie, énergie, agriculture et éducation à l'environnement. Si nous ne tenons compte que des projets appartenant au programme, à l'exclusion de tous les autres financés directement par les bureaux nationaux, le montant total annuel des dépenses atteint 3,5 millions de dollars environ (à comparer avec les 10 milliards de dollars dépensés par la famille WWF dans l'ensemble du bassin). WWF International contribue au financement du programme méditerranéen à hauteur de 60 % du total, les 40 % restants provenant des services gouvernementaux et d'institutions internationales comme l'Union européenne, la Banque mondiale, etc. Pour comprendre ce que réalise réellement ce programme pour la conservation de la région méditerranéenne, il est intéressant d'analyser plus en détail certains des projets qui le composent. La liste suivante met l'accent sur un choix d'activités restreint mais représentatif et de projets en cours (dont certains sont déjà parvenus à terme) dans différentes zones du bassin.

**Espagne** : reboisement dans la zone humide du parc naturel du delta de l'Ebre - Tarragone ; création d'une pépinière pour réintroduire des plantes locales et offrir une éducation formelle à l'environnement.

**France** : acquisition et protection du cap Lardier - Saint Tropez - en coopération avec le Conservatoire du Littoral ; recensement de la population de dauphins (*Tursiops truncatus*), en assurant sa surveillance le long des côtes corses.

**Italie** : inventaire, protection et gestion des zones humides (MedWet Programme), sensibilisation des populations à l'importance de leur conservation ; promotion des zones protégées ("blue landfalls") le long des côtes de

Sardaigne pour préserver l'habitat du phoque moine ; camps de recherche scientifique et éducation informelle à la protection des sites de nidification des tortues (*Caretta caretta*) dans l'île de Lampedusa ; gestion et organisation des activités du parc marin de Miramare-Trieste.

**Albanie** : recensement et surveillance de la faune avicole aquatique des lagunes côtières de Karavasta et Kune ; cours de formation à la gestion des zones humides et à l'écologie, à l'université de Tirana ; campagnes visant à exercer une pression sur le gouvernement contre la chasse incontrôlée ; étude de pré-faisabilité pour la création d'un parc marin dans la péninsule de Karaburuni - Vlora.

**Grèce** : surveillance, conservation et étude des populations de phoques moines dans les "les ioniennes" ; reconversion à l'agriculture biologique de la propriété du monastère d'Ormylia ; protection de la réserve forestière de Dadia-Soufli ; acquisition de la plage de Sekania dans l'île de Zante afin de protéger le principal site de nidification de la tortue de mer (*Caretta caretta*) en Méditerranée.

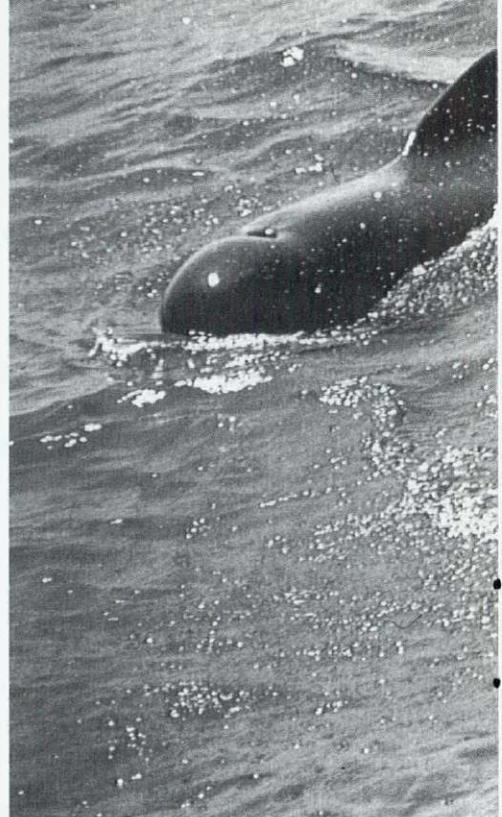
**Turquie** : gestion intégrée de la côte méditerranéenne ; protection et étude des 17 sites de nidification restants de la tortue caouanne et de la tortue de mer verte (*Caretta caretta* et *Chelonia mydas*) et sensibilisation du public à leur égard ; estimation de l'impact des pêches côtières sur les espèces marines protégées dans le golfe d'Ischenderun ; gestion et développement de l'observation des oiseaux dans le delta de Menderes ; planification et développement intégré d'un système de zones protégées dans la région côtière orientale de la mer Noire.

**Egypte** : plan de remise en état et de conservation du système de lagunes côtières d'El Zaranik (Port Saïd) ; missions de recherche pour évaluer l'impact des pêches côtières sur les espèces marines protégées.

**Libye** : expéditions de recherche pour effectuer une estimation statistique de la population nidifiante de tortues de mer (*Caretta caretta*).

**Tunisie** : création d'un centre d'éducation à l'environnement au cap Bon, projet pilote pour éduquer et sensibiliser le public à l'importance de la conservation des lagunes côtières ; cours de formation et d'éducation à la gestion et à la conservation du patrimoine forestier national.

**Malte** : coopération pour la publication de la revue écologiste "In Nature" ; campagnes de sensibilisation du public aux problèmes d'environnement et contre la chasse non sélective.



Dauphins globicéphales

**Maghreb et Etats du Proche-Orient** : développement du projet "Across the Waters" basé sur l'octroi de subventions à des organisations non gouvernementales en vue de la réalisation d'initiatives d'éducation à l'environnement, à tous les niveaux.

## Coopération internationale

Bien que les problèmes écologiques soient traités au niveau local, la volonté d'assurer au plan international la couverture et l'intégration adéquates pour arriver à un schéma de conservation global de la région se dégage clairement de chaque initiative. Il est également évident que le WWF ne pourra jamais assurer, à lui seul, un équilibre acceptable dans la région entre l'impact des activités humaines et la conservation de la nature. C'est pourquoi une part importante du travail des bureaux du Programme méditerranéen est consacrée à nouer des relations et des contacts avec toutes les ONG nationales et locales œuvrant pour l'environnement, afin de les amener à collaborer dans un même réseau. Tout le mouvement écologiste, même en parfaite harmonie, serait cependant inefficace sans une action directe de la part des décideurs et des gouvernements. Dans une région qui englobe 20 pays et un nombre incroyable de cultures, traditions, langues et religions différentes - à telle enseigne qu'il s'y manifeste non seulement des différences Nord-Sud, mais également Est-Ouest - la coopération entre tous les Etats côtiers en vue de conserver leur héritage naturel s'avère une tâche extrêmement difficile.

## Nouvelle étape

L'année 1995 pourrait marquer une nouvelle étape historique dans la coopération et la collaboration entre les pays méditerranéens en ce qui concerne la protection du bassin.



Mortimer/Greenpeace

En juin 1995, en effet, au bout de la seconde décennie d'activité, la Convention de Barcelone et le Plan d'action méditerranéen (PAM-PNUE) ont été révisés et renouvelés, à l'issue d'un processus politique long et difficile. La convention, qui est un accord légalement contraignant conclu entre tous les pays côtiers et le PAM, organisme créé spécialement sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) afin de mettre en pratique les protocoles définis par la Convention elle-même, avait pour principal objectif initial de protéger la mer Méditerranée contre la pollution. Dans les années qui suivirent, le caractère unique, la valeur et l'étendue de l'accord juridique conclu lors de la Convention de Barcelone, la nécessité d'étendre la juridiction du traité à d'autres aspects de la protection de l'environnement ont été largement reconnus. L'un des thèmes les plus intéressants et les plus importants a été, sans aucun doute, l'accélération du processus de création et de gestion de zones protégées tout au long de la côte du bassin.

### Protocole ASP peu influent

En 1982, les parties prenantes à la Convention ont adopté et signé un protocole particulier sur les aires spécialement protégées (ASP) de la Méditerranée, avec l'objectif principal d'identifier, de protéger et de gérer de façon appropriée toutes les zones côtières et marines les plus intéressantes (écologiquement). De plus, un centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR-ASP) a été créé à Tunis, sous le contrôle du PAM, en vue de réaliser et de coordonner les actions proposées par le protocole ASP. Malgré ces promesses séduisantes, le protocole n'a pas influé sur les politiques de conservation de la nature des Etats membres comme on l'espérait et n'est resté qu'une simple liste d'objectifs, rarement suivie, dans

la décennie écoulée, d'actions juridiques, socio-économiques ou écologiques concrètes.

### Danger pour l'avenir

Outre la perte des dernières zones côtières et marines vierges, nous risquons de nous trouver, dans les prochaines années, confrontés à la destruction générale de tout le littoral, sous le fantastique accroissement de la pression humaine. A cet égard, nous savons déjà ce que nous réserve l'avenir : le scénario décrit par le "Plan Bleu" (PNUE-PAM) prévoit que la population méditerranéenne résidant sur la côte passera de 133 millions en 1985 à 197-217 millions en 2025. Il prévoit en outre une augmentation annuelle du nombre de touristes, qui passera des 100 millions actuels à 170-340 millions. Cette situation aboutira à une exploitation encore plus démesurée de toutes les ressources côtières disponibles, au premier rang desquelles la terre et l'eau. Le "Plan Bleu" prévoit aussi, par exemple, qu'en 2025, plus de 4 000 km de sol côtier seront totalement utilisés au seul bénéfice des constructions destinées à héberger les touristes.

Le WWF, par le biais du Programme méditerranéen, a décidé de faire un effort particulier au niveau international pour prendre une part active aux propositions visant à réviser le processus de la Convention de Barcelone et du PAM. C'est pourquoi, lors des réunions préparatoires et de la révision définitive, le WWF a présenté, à tous les Etats signataires de la Convention de Barcelone, un ensemble complet de propositions visant à améliorer l'efficacité et la mise en application des accords de protection de la si vulnérable côte méditerranéenne. En fait, le PAM n'a pour l'instant pas donné de bons résultats. En résumé, 90 % des 123 zones côtières méditerranéennes protégées actuellement incluses dans l'accord (protocole) ne sont, en fait, que des noms sur une feuille de papier. Il n'existe

ni plan de gestion, ni contrôle efficace, ni structures adéquates et, souvent, pas même d'instrument légal ou juridique. De plus, même si l'on considérait que les 123 zones figurant dans la liste fonctionnent réellement, elles ne représenteraient, au total, que 2 400 km de côtes protégées sur le total de 46 000 km du littoral méditerranéen, soit 5,2 %. La conservation de la Méditerranée est donc minée par de graves problèmes quantitatifs.

### Nouvelles mesures

Les principales nouvelles mesures conservatoires et les principes que comportent le traité et son protocole, à la suite de la conférence de Barcelone, sont toutefois encourageantes. Voici les plus récentes, qui ont pour la plupart été définies et acceptées à partir des propositions du WWF :

- préparer et intégrer dans les différents systèmes législatifs nationaux des stratégies spécifiques de conservation et de gestion intégrée des zones côtières ;

- inclure dans le nouveau protocole ASP une annexe I portant la liste des espèces entièrement protégées et une annexe II portant la liste des espèces exigeant une gestion prudente ;

- examiner la faisabilité de créer un fonds spécial pour la promotion de projets liés à la conservation de la nature et à la gestion intégrée des côtes, complémentaire du Mediterranean Trust Fund et visant à mobiliser les ressources financières nécessaires ;

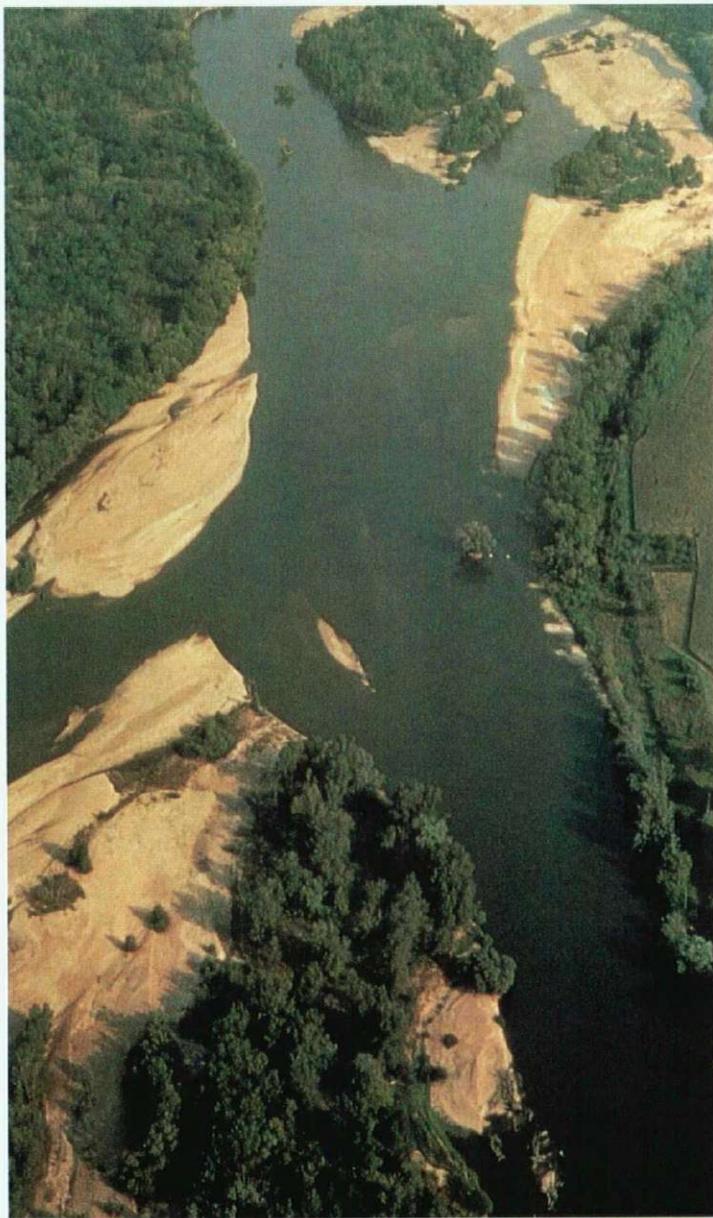
- créer un réseau d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) pouvant inclure, sur la base d'une valeur écologique supérieure par rapport à toutes les zones existantes, un nombre limité de zones côtières dignes de faire l'objet d'un soutien financier prioritaire adéquat pour une gestion intégrée et durable ;

- coopérer, tant au niveau régional que national, avec des ONG qualifiées s'intéressant à l'environnement et les intégrer dans les débats et actions de la Convention de Barcelone, du MAP et de ses centres régionaux.

Le défi que nous présente la prochaine décennie consiste à faire en sorte que toutes ces mesures et améliorations ne restent pas, comme dans le passé, des vœux pieux ou de belles paroles. Le programme méditerranéen du WWF œuvre déjà à cette fin. ■

Dr P. Guglielmi

Coordinateur du Programme méditerranéen  
WWF Int. Programme méditerranéen  
c/o WWF Italie  
Via Garigliano 57  
I-00198 ROMA



L. Clavier

**La Loire en sursis... La Loire sauvegardée.**

Les grands projets d'aménagement dont a été l'objet la Loire, pourtant encore considérée comme l'un des derniers fleuves sauvages d'Europe, ont incité l'Union européenne à soutenir la mise en place d'une grande opération de sauvegarde. Le principal objectif de ce vaste programme est double : - la protection et la gestion des espaces naturels d'intérêt écologique majeur, tant pour la biodiversité que pour la dynamique fluviale, - l'incitation à une meilleure prise en compte des milieux naturels dans les politiques et les usages. Espaces naturels de France s'est vu confier la coordination générale et le suivi administratif et financier de ce programme pluriannuel européen. La mise en œuvre opérationnelle est un bon exemple de la complémentarité nécessaire à une opération aussi ambitieuse. Les acteurs sur le terrain sont nombreux : conservatoires du Centre, de Bourgogne, d'Auvergne, WWF-France, Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, Fédération de protection de la nature en Haute-Loire, Ligue de protection des oiseaux. Aujourd'hui, avant même le fin de ce programme, 400 hectares d'espaces naturels sont déjà acquis et près de 700 hectares sont loués pour préserver la biodiversité du grand fleuve et lui ménager un espace de liberté.

**Plaine de la Crau**

Située entre Arles et la chaîne des Alpilles, la Crau est la seule steppe désertique française. Elle résulte de l'assèchement naturel du delta de la Durance et recèle des espèces animales et végétales rares, certaines endémiques ( outarde canepetière, faucon crécerellette, lézard ocellé, germandrée de Crau, criquet rhodanien ...). Depuis des siècles, les éleveurs ovins utilisent cet espace pour le pâturage de leurs troupeaux. Malheureusement, les faibles revenus de l'élevage incitent les propriétaires à vendre leurs terres pour des activités plus rentables. Alors qu'au début du 16<sup>e</sup> siècle, la Crau s'étendait sur 60 000 hectares, elle n'en représente plus aujourd'hui que 11 000. En moins de 10 ans, plus de 1000 hectares de milieux naturels ont été convertis en culture intensive de pêchers, en gravières ou en voies routières. En 1988, Espaces naturels de Provence engage dans une vaste campagne de protection : sensibilisation, information, appels de fonds, aide au maintien des troupeaux et acquisitions foncières pour sauver ce qui reste de ce milieu unique. Avec le soutien d'Espaces naturels de France, le conservatoire protège aujourd'hui 2 300 hectares en Crau et entend poursuivre vigoureusement sa politique de préservation d'un milieu classé par l'Union européenne comme prioritaire pour la survie des oiseaux sauvages en Europe.

Espaces naturels de Provence



# Une nouvelle dynamique pour les espaces naturels

Daniel Béguin

**A** lors que le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, organisme d'Etat, remplissait parfaitement son rôle d'opérateur foncier sur le littoral, il n'existait pas, en France, dans les années 1970, de véritable politique de maîtrise foncière des espaces naturels continentaux remarquables.

Il a fallu une prise de conscience de plus en plus aigüe de nos concitoyens à l'égard de l'environnement pour favoriser l'émergence et le développement récent d'initiatives privées et associatives en faveur du patrimoine naturel dans notre pays, à l'image de ce qui existe depuis longtemps en Grande-Bretagne (Wildlife Trusts), aux Pays-Bas (Naturmonumenten), en Suisse (Ligue suisse pour la protection de la nature) et aux Etats-Unis (Nature Conservancy).

En effet, la banalisation progressive et insidieuse de nos sites les plus prestigieux et la raréfaction dramatique d'espèces animales et végétales, autrefois communes, ont amené des scientifiques, des administrations et le grand public à créer des outils nouveaux et performants pour la sauvegarde et la gestion de nos espaces naturels et paysagers les plus précieux : les Conservatoires régionaux d'espaces naturels. Ces outils ont été initiés à l'échelon régional pour permettre la mise en œuvre d'une solidarité financière intra-régionale nécessaire à la prise en compte du patrimoine naturel dans les départements les plus richement dotés en nature mais aux moyens financiers et humains limités. C'est aussi l'assurance de disposer au niveau régional d'une approche scientifique incontestable s'appuyant pour l'essentiel sur les universités.

Cette prise de conscience des menaces pesant sur de nombreux sites naturels partout en France et de la nécessité d'une intervention urgente en leur faveur a incité les conservatoires à développer des initiatives foncières et contractuelles destinées à assurer la préservation des richesses biologiques des espaces naturels les plus remarquables. Ces actions complètent et précèdent le plus souvent des mesures de protection réglementaire, nécessaires mais souvent insuffisantes. Aujourd'hui, toutes les régions de France métropolitaine disposent de ces outils techniques et scientifiques spécialisés dans la sauvegarde et la gestion des milieux précieux.

## Ethique commune

Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, associations à but non-lucratif, partagent

une éthique commune qui réside en partie dans la conception suivante : " lorsqu'il existe sur un territoire une richesse biologique, géologique ou esthétique particulière, cette richesse peut être considérée comme "res communes", bien indivis d'une communauté plus vaste qui a le devoir et le droit de veiller à ce qu'il ne soit porté atteinte ni à son intégrité ni à sa pérennité ".

## Acquisitions foncières

L'idée fondamentale qui soutend l'action des conservatoires est qu'il est illusoire de vouloir protéger des espèces animales ou végétales sans préserver leur milieux de vie. Le maintien de la richesse faunistique et floristique passe par le respect des biotopes, lesquels ont une assise territoriale : maîtriser

Conservatoire des sites lorrains



Chaumes d'altitude. Réserve naturelle de Tanet-Gazon du Faing, Lorraine (France)

## Démarche multipartenariale et consensuelle

Les conservatoires ont développé des relations partenariales variées avec l'Etat, les régions, les départements, les communes et le public. Ils ont ainsi impliqué les différents acteurs concernés et obtenu une synergie de leurs contributions respectives. Essentiéant l'implication du public comme essentielle, les conservatoires favorisent la prise de conscience par les populations et les élus de la richesse et de la fragilité des milieux naturels. Ils renforcent ainsi la solidité et la légitimité sociale des protections apportées par leur intervention. La démarche des conservatoires est aussi consensuelle : ils ont fondé leur intervention sur l'action foncière qui permet une protection acceptée par le propriétaire du terrain concerné qui vend, loue ou conclut une convention de gestion.

l'espace est un préalable indispensable pour en perpétuer les qualités biologiques.

## Maîtrise d'usage

En conséquence, les conservatoires recherchent la maîtrise foncière (acquisition) ou la maîtrise d'usage (location, convention de gestion) des espaces naturels les plus sensibles. A ce titre, la collaboration avec les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) s'avère extrêmement précieuse. La maîtrise foncière ou d'usage acquise, chaque conservatoire peut mettre en œuvre une gestion écologique adaptée. Cette gestion, définie ou approuvée par un conseil scientifique pluridisciplinaire, est la clef de la conservation des espaces naturels sensibles.

Grâce à ces conseils scientifiques régionaux, les conservatoires sont aujourd'hui à même



N. Vaningen - J.F. Helio

Grue cendrée en Champagne-Ardenne (France)

de répondre sur l'ensemble du territoire national aux impératifs de la conservation de la diversité génétique de nos espèces sauvages et de la gestion diversifiée et pérenne des espaces naturels qui les abritent.

Ils deviennent ainsi des acteurs essentiels de la mise en œuvre de réseau Natura 2000 en France.

## Gestion écologique

La gestion à long terme définie par les conservatoires n'exclut pas une gestion agricole et patrimoniale susceptible de maintenir la valeur du milieu (pâturage extensif par des moutons, des chevaux, des bovins, gestion aquacole des plans d'eau, fauche des prairies...). Elle s'appuie autant que possible sur les partenaires locaux et fait appel à un public motivé qui intervient notamment à l'occasion de chantiers de bénévoles. Cette participation du public, alliée aux compétences scientifiques indispensables à une exploitation harmonieuse de l'espace, représente une des forces majeures des conservatoires. D'une manière générale, les terrains pris en charge par les conservatoires sont ouverts au public dans la limite de compatibilité avec la conservation de leur valeur biologique. Une attention particulière est portée à l'information et à la sensibilisation des habitants riverains.

Se situant en dehors des circuits traditionnels d'attribution d'aides économiques (subventions et aides à l'agriculture en particulier), la gestion écologique pratiquée sur des espaces naturels généralement peu productifs ne peut se développer qu'avec le concours financier des collectivités et du public. Elle a un coût immédiat indéniable qui s'ajoute aux coûts des acquisitions foncières et des locations. Mais les charges qu'elle induit doivent être relativisées par la valeur du patrimoine ainsi sauvegardé. En outre, de nombreuses expériences de gestion conduites par les conservatoires ont un caractère pilote et innovant et permettent de recueillir des références multiples (techniques, économiques, scientifiques) sur de nouvelles modalités de gestion des espaces naturels mises à l'épreuve dans des contextes variés.

## Partenaires variés

Les conservatoires se situent au carrefour des institutions (Union européenne, Etat, régions, départements et communes), du grand public et des organismes publics tels que le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts ou les agences de l'eau. Le ministère de l'Environnement et ses services extérieurs ont été parmi les premiers à soutenir l'émergence des conservatoires, facilitée également par un appui déterminant du Fonds mondial pour la nature : WWF-France. L'Etat reste aujourd'hui un partenaire essentiel des conservatoires.

La politique environnementale de l'Union européenne est également mise à profit par les Conservatoires pour assurer la préservation d'espaces naturels d'intérêt européen : plusieurs programmes européens (ACE, ACNAT, LIFE) ont été menés ou sont en cours de réalisation (marais salés de Lorraine et d'Auvergne, tourbières du Midi-Pyrénées, grand tétras des Vosges, grues cendrées en Champagne, Loire nature, Vallées alluviales du nord-est de la France...).

Par ailleurs, reconnus par un nombre croissant de collectivités territoriales comme des outils performants, les conservatoires développent actuellement avec les régions et les départements des relations partenariales et contractuelles efficaces.

## Relais

Les communes sont des interlocuteurs essentiels des conservatoires : souvent propriétaires de sites naturels remarquables, elles n'ont pas les moyens techniques, scientifiques et financiers d'assumer la conservation et la valorisation de leur patrimoine. Dans ce cas, les communes confient la gestion de leurs espaces naturels au conservatoire qui se charge alors de mobiliser les moyens nécessaires à leur sauvegarde.

Le grand public et les associations de protection de la nature représentent une contribution primordiale à l'action des conservatoires qui revêt des formes variées :

- participation active et bénévole à des chantiers d'entretien de sites;
- organisation et encadrement de formations naturalistes;
- identification des sites naturels à grande valeur écologique;
- complémentarité avec les actions militantes des associations de protection de la nature (ex : la Loire, la Crau...);
- prises de contact avec les propriétaires et les ayants-droits de sites naturels;
- participation financière à des acquisitions foncières.

Enfin, de plus en plus d'entreprises privées, sensibles aux efforts développés par les conservatoires, sont amenées à soutenir leur action de préservation des milieux naturels.

## Animation

Outils souples, lieux de négociation entre tous les acteurs du foncier et les gestionnaires d'espaces que sont les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires privés ou publics, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels et leurs antennes départementales ont acquis aujourd'hui leur place dans le monde rural. Porteurs d'espoir dans des dossiers aussi divers que la déprise agricole ou l'expérimentation de filières micro-économiques sur des espaces à l'abandon, initiateurs d'une véritable politique diversifiée d'ouverture, de protection et de gestion d'espaces naturels fragiles, les Conservatoires viennent appuyer, par leur positionnement original à l'interface entre agriculture, environnement et tourisme la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la nature en France.

## Une fédération: Espaces naturels de France

Afin de défendre et de promouvoir le concept et l'action conservatoire sur le plan national et international, les 21 conservatoires régionaux d'Espaces naturels se sont regroupés au sein d'Espaces naturels de France. Chaque conservatoire est membre du conseil d'administration et participe ainsi aux orientations générales de la Fédération. Espaces naturels de France coordonne l'action des conservatoires et soutient leur développement interne et externe.

Aujourd'hui, à peine cinq années après leur création, Espaces naturels de France et les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, représentent près de 16 000 hectares protégés et gérés sur 500 Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNI-EFF) dont de nombreux sites proposés à Natura 2000.

Le réseau des conservatoires, c'est aussi 280 salariés et des milliers de bénévoles au service de la nature partout en France; c'est la force d'un puissant engagement associatif et scientifique en faveur de nos milieux naturels les plus précieux. ■

D. Béguin

Président  
Espaces Naturels de France  
Maison des Conservatoires  
F-68190 Ungersheim

# Fair Isle

Alexander Bennett

## Histoire récente

**D**ans bien des foyers, Fair Isle est presque devenue une expression familière pour évoquer des motifs tricotés colorés et les prévisions de météorologie marine. Mais peu de gens savent que Fair Isle se trouve entre les Orcades et les Shetland, parmi les îles situées au nord de l'Écosse. C'est le lieu habité le plus reculé des îles britanniques, mais cette précision ne suffit pas à rendre compte de l'île, de sa communauté, de sa vie sauvage très variée et de son riche héritage culturel.

En 1954, le Dr. George Waterston, éminent ornithologue et propriétaire de Fair Isle, décida que des investissements considérables étaient nécessaires si l'on voulait que l'île survive au déclin de sa population. Il en fit don au National Trust for Scotland, qui en a maintenant la garde à perpétuité, au nom du pays. S'appuyant sur ses ressources propres, le Trust, expert en la matière, commença à investir dans l'île, à reconstruire l'infrastructure, les maisons, les routes, les moyens de communication et à établir, par le biais du Fair Isle Bird Observatory Trust, la réputation de Fair Isle en tant qu'importante station d'observation des migrations d'oiseaux. Fair Isle s'enorgueillit de pouvoir offrir la liste d'oiseaux la plus complète de toutes les îles britanniques et de recevoir, de ce fait, des visiteurs venus du monde entier.

## Sites protégés

Les noms donnés à Fair Isle sont nombreux: site d'intérêt scientifique particulier, parc naturel national, zone écologiquement sensible, aire spécialement protégée et, évidemment, titulaire d'un diplôme du Conseil de l'Europe, qui va entrer dans sa troisième période. Ces appellations importantes par elles-mêmes, servent aussi à épauler le National Trust of Scotland, le Fair Isle Bird Observatory Trust et le Fair Islander dans leur gestion quotidienne de l'île. C'est dans ce contexte que ces groupes s'efforcent actuellement d'assurer la protection des zones marines entourant Fair Isle par le biais du statut d'aire marine protégée. La définition de sites de protection pour l'histoire naturelle sur l'île elle-même est belle et bonne, mais les oiseaux de mer sont fort nombreux tributaires, pour leur survie, de l'étendue de leurs zones de pêche en mer autour de l'île et il est donc clair que, pour assurer la conservation de toutes les espèces de Fair Isle, nous devons protéger leur principale source de nourriture et ce, non seulement pour les oiseaux de mer eux-mêmes, mais également pour les habitants de l'île, dont la vie économique dépend aussi de la mer.

L'environnement de Fair Isle est fragile et vulnérable et l'incident du pétrolier Braer,

National Trust for Scotland



"Fair Isle" est gérée par le National Trust of Scotland, qui encourage la conservation durable des paysages et architectures d'intérêt historique et esthétique. La plus importante source de financement du Trust vient des souscriptions de ces 160 000 membres

dans les Shetland, en janvier 1993, démontre quel point l'île peut être vulnérable. Ce jour-là, Fair Isle a évité un désastre écologique majeur. C'est pourquoi tous ceux qui se préoccupent de l'île sont anxieux de voir mettre en œuvre le rapport de Lord Jonaldson : "Safer ships, cleaner seas", et l'action urgente qu'il recommande pour contrôler la navigation dans ces zones fragiles.

## Les activités de gestion

Pour une communauté reculée, Fair Isle est un succès. De nombreux facteurs y contribuent, en particulier un partenariat étroit entre le Trust, en tant que propriétaire, les habitants de l'île et le Fair Isle Bird Observatory Trust. C'est la solidité de ce partenariat qui lui a permis de traverser des temps difficiles. La clé de son succès réside dans la communication, les parties prenantes ayant toujours continué à s'entretenir des problèmes, des difficultés, de la complexité des projets de financement, des points sensibles d'aménagement du territoire, avec des débats parfois chauds lors des réunions des collectivités, le tout contribuant à la démocratie de ce partenariat.

Avec une population de 69 personnes, encore en augmentation, il est difficile d'imaginer ce que l'on peut faire pour assurer la subsistance de tous sur une si petite île, qui ne fait pas plus de 4,8 x 1,6 kilomètres. La réponse est dans la diversification. La plupart des liens sont de tout petits agriculteurs travaillant sur de petites parcelles, ne dépassant parfois pas 4 ha (10 acres). Dans ce climat maritime, il était difficile de ne pas succomber aux méthodes de culture modernes, mais Fair Isle a réussi à survivre avec les méthodes traditionnelles, peu intensives. Les races de moutons et de bovins très durables des Shetland survivent aux interminables nuits d'hiver et les longues journées d'été donnent tout le temps nécessaire pour cultiver le fourrage selon les méthodes traditionnelles. La

petite communauté a appris à vivre en équilibre avec la nature, sans en abuser. Chaque saison qui passe en apportant une bonne récolte, des agneaux de qualité et une nouvelle foule de visiteurs pour assurer la pérennité économique de l'île renforce sa détermination.

Et l'artisanat traditionnel, fabrication de violons, tricot, construction navale, ébénisterie, est toujours bien vivant et enraciné dans cet héritage culturel qui marie harmonieusement musique et arts plastiques.

On pourrait dire que Fair Isle, et même les Shetland, ont été protégées des réalités économiques du 20<sup>e</sup> siècle par la manne pétrolière de la mer du Nord mais, en fait, c'est leur capacité à gérer ces ressources et ces fonds avec sagesse en vue de l'avenir qui a fait leur plus grande force.

## Et l'avenir ?

Au moment où l'on peut se préoccuper du prochain millénaire, il est clair que la population de l'île devra toujours faire face aux problèmes de l'isolement et des intempéries et qu'elle devra sa survie, comme cela a toujours été, à sa détermination et à son désir d'y vivre et d'y travailler ensemble, dans une communauté unie.

Toute communauté a besoin d'un but et, avec la perspective du statut d'aire marine protégée, de la prochaine phase du programme d'énergie renouvelable qui se prépare, et avec le concours, récemment annoncé, du "Crofting Township of the Year", le succès de Fair Isle est assuré pour bien des années encore. ■

A.M. Bennett  
Factor (Highland)  
The National Trust for Scotland  
Headquarters  
5 Charlotte Square  
GB-Edimbourg EH2 4DU

# Plans d'action pour les oiseaux menacés

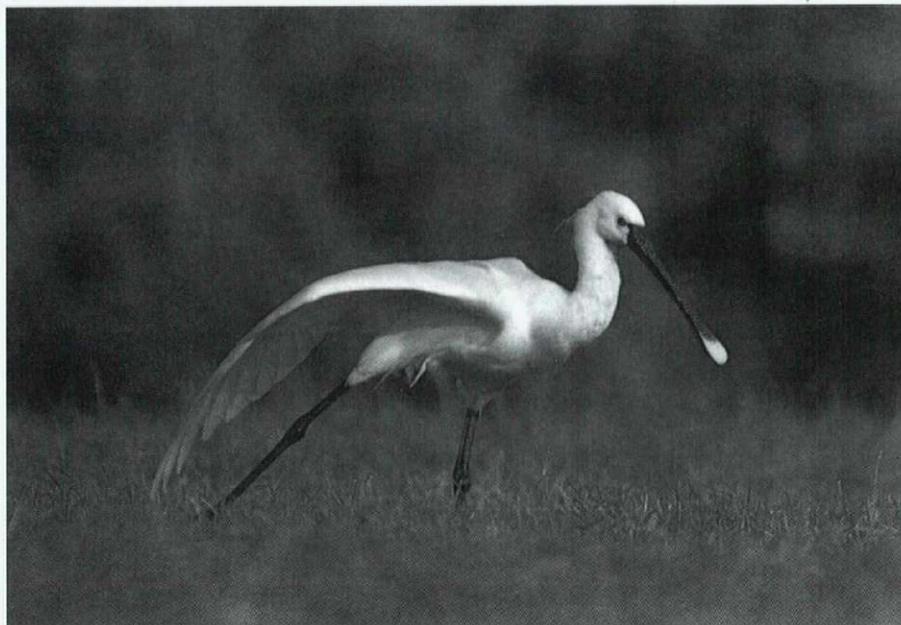
Borja Heredia

## Plans nationaux

Plusieurs pays ont élaboré des plans d'action pour la conservation d'espèces menacées. Aux Etats-Unis, ces plans, intitulés "Recovery Plans" (plans de reconstitution des populations), sont régis par la Loi sur les espèces en voie de disparition de 1973. Deux organes fédéraux sont chargés d'élaborer des plans de ce type: le US Fish & Wildlife Service est responsable de la conservation de 96 % des espèces figurant sur la liste établie au niveau national, tandis que le National Marine Fisheries Service s'occupe des 4 % d'espèces de cette liste qui vivent dans les océans. Bien qu'ils soient approuvés officiellement et connaissent parfois une large diffusion, ces plans n'ont pas force obligatoire.

En Australie, des plans concernant les espèces et les communautés écologiques sont élaborés par des équipes composées de spécialistes indépendants et de représentants de différents organismes. La réalisation des objectifs et le financement sont tributaires des contraintes budgétaires et autres auxquelles sont soumises les parties concernées. Après approbation par le Directeur exécutif de l'Autorité chargée des parcs nationaux et de la conservation de la nature et par le Ministre de la conservation et de la gestion des terres, ces plans deviennent des documents officiels représentant la position du Ministère.

*Spatule blanche*



Friss-Irmann

La Loi espagnole sur la conservation de la nature (1989) a institué une procédure pour classer les espèces en danger en fonction de l'importance des menaces, et prévoit l'élaboration de plans de reconstitution pour les espèces menacées d'extinction. Ces plans sont régionaux et, une fois définitivement arrêtés, sont publiés sous forme de Décrets royaux ayant force obligatoire. En attendant que tous les plans régionaux pour une même espèce soient établis, l'Institut national de la conservation de la nature (ICONA) met sur pied un groupe de travail composé d'experts et d'administrateurs des différentes régions, et élabore un plan d'action coordonné qui sert ensuite de base aux plans de reconstitution régionaux. A ce jour, il existe des plans de reconstitution officiels pour l'ours brun (*Ursus arctos*), le bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica pyrenaica*), le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) et la cigogne noire (*Ciconia nigra*).

Aux Pays-Bas, le Ministère de l'agriculture, du patrimoine naturel et de la pêche a établi des plans de conservation des espèces pour la flore pariétale, les papillons, la loutre (*Lutra*), le tétras lyre (*Tetrao tetrix*), la perdrix grise *Perdix* et la spatule blanche (*Platalea leucorodia*), conformément aux prescriptions du Plan d'action néerlandais pour l'environnement. Des plans consacrés à la grue cendrée (*Grus grus*) et à la chouette effraie (*Tyto alba*) sont en cours de préparation. Les plans sont élaborés avec le concours d'experts et, la plupart du temps, examinés par un petit groupe de travail. Dans certains cas, des sections du plan sont rédigées en collaboration par les membres du groupe de travail; dans d'autres cas, un seul

expert se charge de la rédaction d'un chapitre entier. En ce qui concerne la spatule et la chouette effraie, c'est la Société néerlandaise pour la protection des oiseaux (Vogelbescherming) qui a élaboré un rapport technique devant servir de fondement à un plan de conservation. A partir de ces documents, le plan de conservation définitif est établi par le Ministère. Une fois approuvés par le Secrétaire d'Etat à l'agriculture, au patrimoine naturel et à la pêche, les plans de conservation deviennent des plans nationaux officiels.

Au Royaume-Uni, des plans d'action par espèce sont en train d'être établis par la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) pour 118 espèces britanniques inscrites sur la "liste rouge". Il s'agit d'oiseaux présentant un intérêt particulier sur le plan de la conservation, du fait que leurs populations sont rares, très localisées, en régression, ou importantes au niveau international. La mise en œuvre des plans oriente les travaux de la RSPB en l'aidant à définir des priorités, de manière que les mesures les plus efficaces possible soient prises pour maintenir ou accroître l'aire de répartition de ces espèces et l'effectif de leurs populations au Royaume-Uni. Les plans sont établis en association avec le Joint Nature Conservation Committee (Comité mixte de conservation de la nature), les organismes de conservation régionaux et, le cas échéant, le Wildfowl and Wetlands Trust (Société pour la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides). Les organismes officiels de conservation pour l'Angleterre (EN), l'Ecosse (SNH) et le Pays de Galles (CCW) ont accepté de se fonder sur ces documents pour établir leurs propres plans de conservation par espèce. En principe, ces organismes auront les mêmes objectifs et les mêmes stratégies, les mesures concrètes variant en fonction du rôle de chacun. C'est pourquoi on recherche pour ces plans une participation et une adhésion très larges.

## Plans internationaux

Des plans internationaux relatifs aux espèces menacées ont été élaborés dans les années 70 pour plusieurs populations d'oiseaux aquatiques nord-américains, en raison de l'importance économique et sociale de ce groupe. On citera notamment les plans consacrés à la Bernache cravant (*Branta bernicla*) sur la côte pacifique et à l'oie des neiges (*Anser caerulescens*). Ces plans s'inscrivent dans un cadre cohérent, le Plan de gestion des oiseaux d'eau d'Amérique du Nord, qui présente les principes d'une coopération internationale entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique en vue de la conservation des zones humides et des oiseaux aquatiques.

Plus récemment, un plan international de conservation de l'oie rieuse du Groenland (*Anser albifrons flavirostris*) a été élaboré par le Comité mixte de conservation de la nature du Royaume-Uni, à la demande du Bureau international de recherche sur les oiseaux d'eau et les zones humides (BIROE), qui avait été chargé de cette tâche par le gouvernement irlandais, à la suite d'une vaste consultation de

toutes les parties intéressées dans l'aire de répartition de l'espèce. Ce plan, dû à l'initiative du National Parks and Wildlife Service (Service des parcs nationaux et de la vie sauvage) de la République d'Irlande, doit déboucher sur un accord à part entière entre le Groenland, l'Islande, le Royaume-Uni et le Danemark.

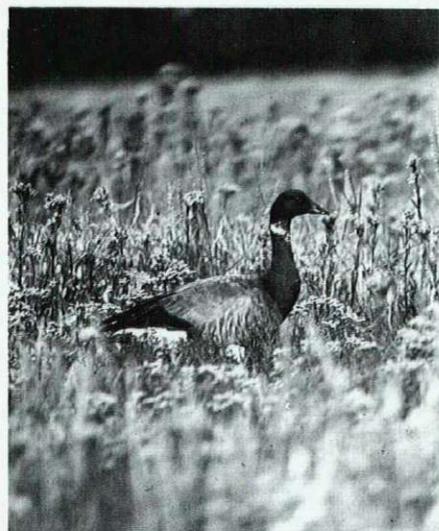
Au cours des dernières années, le BIROE et le Wildfowl and Wetlands Trust ont établi plusieurs plans d'action pour les anatidés mondialement menacés. Le plan publié pour l'érismaire à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) en 1989 s'est accompagné d'une série de brochures éducatives en différentes langues et a été appliqué avec succès dans la principale région d'hivernage de l'espèce, située en Turquie. Un plan concernant le canard à ailes blanches (*Cairina scutulata*) en 1992 a été mené à bien en Thaïlande et en Indonésie. Tout récemment, en mai 1993, un plan a été publié pour la sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*). Ces rapports sont élaborés par l'intermédiaire du réseau du Groupe de recherche sur les oiseaux d'eau menacés du BIROE et comprennent des bilans très détaillés des données relatives à la situation de l'espèce considérée ainsi que des recommandations pour des mesures de conservation à l'échelon national.

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, adopté récemment à La Haye (dans le cadre de la Convention de Bonn), reconnaît que les plans d'action multilatéraux sont des instruments permettant de coordonner les mesures visant la reconstitution d'espèces menacées au niveau international. Cet accord représente un progrès très important, car il constitue un cadre juridique dans lequel les pays pourront adhérer à ces plans.

## Plans européens

Au cours des deux années et demie qui viennent de s'écouler, BirdLife International a mis au point des plans d'action pour les oiseaux

Bernache cravant



F. Irmsmann



Y. Noto-Campanella

Chouette effraie

menacés d'Europe, projet financé par la RSPB et l'Union européenne. Au total, 23 espèces ont été prises en compte, dont 19 espèces menacées au niveau mondial, 3 espèces menacées au niveau européen (le cormoran pygmée (*Phalacrocorax pygmaeus*), le vautour moine (*Aegypius monachus*) et l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*), et une forme nettement distincte qui n'a pas encore été reconnue comme une espèce à part entière, le bouvreuil de Priolo (*Pyrrhula murina*), oiseau endémique des Açores (Portugal)

Pour chaque espèce, un atelier technique a été organisé, avec la participation des experts compétents ainsi que de personnes travaillant dans les administrations chargées de la conservation des espèces à l'échelon national. Au total, 15 ateliers ont été tenus en différents endroits d'Europe, afin de rassembler les informations les plus récentes sur la situation de l'espèce concernée et les dangers qui la menacent, et d'étendre le réseau d'experts et d'écologistes qui collaborent avec BirdLife International. Pour chaque espèce, on a nommé un responsable chargé de recueillir les données de base et de rédiger un projet de plan d'action. Une grande attention a été accordée à la procédure de consultation, de façon que tous les experts, organismes de conservation et instituts de recherche aient la possibilité d'examiner le projet et de formuler leurs observations. L'idée était de susciter un sentiment de responsabilité commune à l'égard de ces plans, qui sont avant tout destinés au réseau de BirdLife, mais aussi aux gens de terrain et aux décideurs, et notamment aux organismes publics, aux instituts de recherche, aux ONG et aux particuliers.

Chaque plan comprend trois grandes sections: la première présente des informations de base sur la situation, l'écologie, les mena-

ces et les actions en cours; la seconde expose les objectifs du plan; la troisième définit les mesures prioritaires pour chaque pays, avec référence aux objectifs. Les trois sections sont reliées entre elles, et un lien logique entre les menaces et les objectifs ainsi qu'entre les objectifs et les mesures concrètes. Les projets de plans sont actuellement disponibles en anglais et en français, mais il est prévu de les traduire dans les langues européennes pertinentes, mesure jugée indispensable au succès de leur mise en œuvre.

En juin 1995, un séminaire a été organisé à Strasbourg pour présenter les plans d'action aux Etats parties à la Convention de Berne. Les plans ont été considérés comme des documents complets et utiles, constituant d'ores et déjà une contribution à la stratégie de la diversité biologique et paysagère actuellement mise au point par le Conseil de l'Europe. La Convention de Berne recommandera à ses Etats parties d'appliquer les plans de BirdLife et les encouragera à établir des plans d'action nationaux plus détaillés pour les espèces concernées. ■

B. Heredia  
BirdLife International  
Wellbrook Court  
Girton Road  
GB-Cambridge CB3 0NA



S. Cordier/Pluricel

La protection des zones humides est très importante pour le maintien de la biodiversité

## La SEO fait pression

Juan Criado

La Société ornithologique espagnole (SEO/BirdLife) utilise la Convention de Berne comme moyen de pression sur l'État espagnol pour les questions de conservation de la nature particulièrement importantes. L'absence d'une procédure en cas de violation des règles semblable à celle de l'UE est la principale raison qui explique peut-être le petit nombre des cas dénoncés par les ONG à la Convention de Berne.

Quoi qu'il en soit, SEO/BirdLife s'efforce d'en informer cette dernière, car nous estimons que les organismes internationaux doivent être mis en jeu et exiger des prises de responsabilité écologique lorsque des valeurs ou des ressources naturelles identifiées et protégées par la législation internationale et par des conventions sont fortement menacées par des activités humaines.

### Espèces protégées

La SEO dénonce l'utilisation de méthodes de chasse non sélectives, en particulier de gluaux, strictement interdites par l'article 8, annexe 4, et l'intention de chasser la perdrix grise espagnole (*Perdix perdix hispaniensis*), qui figure en tant qu'espèce protégée dans l'annexe 3.

### Lagune à protéger

La lagune de Gallocanta, dans l'Aragon, est une lagune endoréique spectaculaire, où 90 % des grues (*Grus grus*) d'Europe occidentale se reposent sur leur trajet de migration pour hiverner dans les *dehesas* espagnoles. Le maintien d'une ceinture de végétation naturelle entourant la lagune est absolument indispensable pour éviter des influences extérieures, provenant surtout de la culture intensive. Au début de cette année, des agriculteurs ont labouré 40 hectares d'importants prés salants naturels entourant

la lagune, détruisant également des habitats jouissant d'une priorité dans le cadre de la directive sur les habitats, et abritant certaines espèces endémiques menacées comme la *Puccinella pungens*, la *Scorzonera parviflora* et la *Limonium costae*. En outre, de nouveaux puits ont été ouverts ces derniers mois et ont affecté la dynamique hydrologique de la lagune et abaissé la nappe phréatique, qui était déjà à un niveau critique. Le site ne figure en tant que zone protégée dans aucun plan de protection espagnol et il n'y a donc aucun programme de gestion de la zone. Il est "protégé" en tant que refuge de gibier, aire spécialement protégée pour les oiseaux (ASP) (dans le cadre de la directive sur les oiseaux 79/409 de l'Union européenne) et en tant que site Ramsar. Cette situation très incertaine et les dommages directs infligés à l'habitat devraient changer dans un avenir proche pour la conservation de la lagune de Gallocanta;

### Impact des éoliennes

SEO/BirdLife se trouve devant un problème de conservation complexe lié à la présence de centrales éoliennes et de leur impact sur les oiseaux, dans le sud de l'Espagne, dans la région du détroit de Gibraltar et de Cadix. Cette zone est unique en son genre en Espagne et elle est de la plus grande importance pour la migration des oiseaux dans la région paléarctique. C'est pourquoi elle a été déclarée parc naturel et aire spécialement protégée de l'EU et elle figure également en tant que zone importante pour les oiseaux (IBA) dans les documents du Conseil international de protection des oiseaux CIPO/BirdLife International;

SEO/BirdLife soutient les programmes d'énergies nouvelles mais, dans les zones ou les sites protégés de grande valeur pour la conservation de la nature, le principe des mesures préventives doit être appliqué. Ce qui veut dire que chaque projet particulier doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et

que les plans stratégiques doivent être évalués de ce point de vue;

il existe, dans la zone, 268 éoliennes, qui produisent au total 300 MW. Les plans immédiats prévoient de construire un total de 1 171 éoliennes dans une zone de moins de 25 000 hectares, ce qui constitue une forte concentration ponctuelle d'infrastructures. Une étude très récente de SEO/BirdLife, menée à Tarifa, a montré que les nouvelles implantations doivent être étudiées avec soin si l'on veut éviter un impact important sur les oiseaux et des taux de mortalité différents ont été trouvés dans deux centrales éoliennes étudiées (0,43 et 0,03 oiseau tué par éolienne et par an);

SEO/BirdLife ne veut qu'aucune nouvelle centrale éolienne ne soit construite avant l'adoption par les autorités régionales, la Junta de Andalucía, d'un plan de gestion des infrastructures éoliennes, avec des recommandations concernant les aménagements ultérieurs raisonnables compatibles avec TOUTES les valeurs naturelles de la région, en particulier l'avifaune, le paysage et la flore.

### Delta à conserver

Le delta de l'Ebre est, en importance, la deuxième zone humide d'Espagne. L'absence de tout projet de gestion côtière intégrée et la présence des trop nombreuses menaces pesant sur le delta, par exemple l'absence d'alluvions provenant du fleuve, les plans d'infrastructure comportant urbanisation, création de ports, fixation des dunes, routes et installations d'aquaculture qui détruiront les dernières surfaces de végétation naturelle, les doutes sur l'avenir des cultures de riz ..., ont poussé SEO/BirdLife à lancer une campagne de conservation complète avec le soutien de la Ligue pour la défense du patrimoine naturel (DEPANA), BirdLife International, BirdLife Pays-Bas, la Société royale de protection des oiseaux (RSPB) et la Ligue suisse de protection des oiseaux (SVS).

L'avalisation éventuelle, par les différentes parties prenantes, des plans d'action pour les oiseaux mondialement menacés, élaborés par BirdLife International et discutés lors d'un séminaire organisé par le Conseil de l'Europe et la Convention de Berne en juin dernier, est une étape importante dans le sens d'une action internationale, indispensable pour sauver les espèces menacées définies par l'article 4 de la Convention de Berne. ■

J. Criado

BirdLife International

Sociedad Española de Ornitología (SEO)

Ctra. de Húmera nº 63-1

E-28224 Pozuelo-Madrid

# Non au tracé de l'autoroute

Jürg Käzigi

Une nouvelle autoroute menace une réserve d'oiseaux migrateurs d'importance européenne en Suisse. Grâce à la Convention de Berne, la circulation routière passera désormais dans un tunnel creusé sous la zone refuge des limicoles.

Le 1er juillet 1992, la région de la Grenchner Witi située dans le piémont sud du Jura suisse a été inscrite à l'inventaire fédéral des réserves d'oiseaux migrateurs et de sauvagine. La Grenchner Witi est l'un des six refuges d'oiseaux migrateurs limicoles les plus importants de Suisse. Le petit gravelot, le vanneau huppé, le bécasseau variable et la bécassine des marais s'y arrêtent aussi régulièrement. La réserve a été créée pour préserver les sites périodiquement inondés de la région, qui permettent aux oiseaux de faire halte et de se nourrir.

## Refuge ou asphalt ?

La région de la Grenchner Witi se trouve près de Granges (Canton de Soleure) dans la plaine alluviale de l'Aar. Elle comprend une zone cultivée ouverte de 30 km<sup>2</sup>. La vallée de l'Aar est, en Suisse, l'un des derniers paysages façonnés par l'homme, ouverts et non bâtis. La nouvelle route nationale N5, une liaison autoroutière supplémentaire entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, doit passer au beau milieu de cette zone. Elle fait partie du réseau de routes nationales dont l'aménagement a été décidé il y a plus de 25 ans. Ce ruban d'asphalte serait venu détruire la zone centrale écologiquement la plus précieuse de toute la vallée de l'Aar. Diverses populations d'importance nationale d'oiseaux couveurs et de lièvres communs auraient été séparées en groupes trop peu nombreux pour pouvoir survivre. Un espace vital important pour des animaux rares aurait été détruit à jamais. 126 espèces d'oiseaux de passage auraient été touchées, dont 55 figurent dans la liste des espèces rares et menacées d'Allemagne, ainsi que 90 espèces d'oiseaux couveurs, dont 18 espèces inscrites sur la liste des espèces rares et menacées de Suisse.

## Recours à la Convention de Berne

Dès 1986, la Ligue suisse pour la protection de la nature s'est adressée au Comité permanent de la Convention de Berne pour attirer son attention sur une violation possible de la Convention, du fait de la construction d'une autoroute dans la région de la Grenchner Witi. La Convention de Berne, ratifiée par la Suisse en 1982, considère que la préservation des habitats naturels est un élément capital de la protection et de la conservation des plantes sauvages.

Ces 150 dernières années, pas moins de 90% des zones humides de Suisse ont été assé-

chées, et ainsi perdues en tant que biotopes pour la faune et la flore. Seules ont subsisté différentes zones refuges pour les limicoles migrateurs. La vallée de l'Aar, près de Granges, avec la Grenchner Witi, fait partie de ces zones. Dès l'aube de ce siècle, elle avait déjà été décrite comme un refuge abritant de nombreuses espèces. De 1980 à 1986, 32 espèces de limicoles comptant plus de 134 000 individus y ont été dénombrées.

## Non au nouvel axe routier

Une initiative populaire lancée il y a treize ans déjà par des citoyens du Canton de Soleure pour obtenir du Parlement fédéral un contrôle de l'utilité, de l'opportunité et des effets du projet, a été approuvée à une large majorité par la population du Canton en 1983. Le Conseil fédéral suisse et le Parlement fédéral ont pourtant rejeté, la même année, une initiative pertinente du Canton de Soleure, alors même que, selon une commission cantonale, on aurait pu, en principe, renoncer à l'autoroute.

Une initiative populaire fédérale - "l'initiative de la feuille de trèfle" - exigeait la renonciation à la construction de quatre tronçons d'autoroute, y compris celui de la N5. Cependant, comme l'initiative a été rejetée en 1990 par votation populaire, la Grenchner Witi restait toujours menacée.

Alors même que le Canton de Soleure lançait une étude détaillée relative aux effets de la

route nationale N5 sur l'environnement, la nature et le paysage, l'Office fédéral des routes se déclara prêt à envisager un passage en tunnel sous la Grenchner Witi, à condition que la zone soit déclarée zone protégée d'importance nationale.

## Autoroute "écologique"

En automne 1994, le Conseil d'Etat soleurois a approuvé le projet de la N5 sur la section Aar-Granges de même que la zone protégée et agricole de la Grenchner Witi. C'est ainsi qu'un processus d'aménagement long et difficile est arrivé à terme. Le Canton de Soleure a élaboré un projet qui est aussi respectueux de l'environnement qu'une autoroute peut l'être. On a ainsi concilié les intérêts de la route nationale, de la protection de la nature et du paysage, de l'agriculture et des loisirs. L'autoroute disparaîtra sur deux kilomètres dans un tunnel sous la Grenchner Witi. Sans ce passage en tunnel, la Suisse aurait violé la Convention de Berne. La balle est maintenant dans le camp de la Fédération: on peut considérer que la préservation de la Grenchner Witi sera assurée dès que le projet aura été approuvé et que la solution du tunnel aura été définitivement décidée. ■

J. Käzigi

Responsable des médias

et rédacteur de *Schweizer Naturschutz*

Ligue suisse pour la protection de la nature

Wartenbergstr. 22

CH-4052 Bâle

W. Christen



Grenchner Witi: refuge d'oiseaux migrateurs limicoles

# Partenariats d'entreprises pour les Alpes

Denis Landenbergue

**A**lp Action, le Fonds international de partenariat privé pour l'environnement alpin présidé par le Prince Sadruddin Aga Khan, a été lancé en février 1990 dans le cadre de la Réunion annuelle du Forum Economique Mondial de Davos. Quel lieu aurait pu mieux convenir pour lancer une initiative dont l'objectif est d'associer des entreprises privées à des projets concrets de préservation des Alpes, si ce n'est ce grand rendez-vous annuel des décideurs économiques et politiques de notre fragile planète?

Certes, de plus en plus d'entreprises s'engagent aujourd'hui pour l'amélioration de la qualité de notre environnement, parfois spontanément mais parfois aussi sous la contrainte de législations toujours plus strictes en matière de pollution de l'air, de l'eau ou même de pollution sonore. Leur action relève à la fois de l'environnement "interne" de l'entreprise et d'une responsabilité morale de produire dans le respect de l'environnement. Une responsabilité assimilée à des degrés très divers selon le type d'entreprise, le pays et la culture concernés.

## Au-delà de l'entreprise

Notre philosophie est d'encourager les entreprises à aller au-delà, en établissant avec elles des partenariats en faveur de projets concrets de protection de l'environnement alpin. Des projets, qui relèvent donc de l'environnement "externe" de l'entreprise, dans le sens où ils ne sont pas liés à son activité courante de production. Des projets, enfin, qui recèlent un grand potentiel de sensibilisation du public en général et des jeunes en particulier.

En étroite collaboration avec les organismes de protection de la nature, des parcs nationaux et autres espaces protégés ou des communes des sept pays alpins, Alp Action soutient la réalisation de projets exemplaires dans des domaines très divers: protection ou réintroduction de biotopes sensibles tels que marais, prairies maigres, forêts, cours d'eau et zones alluviales, revitalisation d'exploitations agricoles traditionnelles de montagne, sauvegarde de paysages menacés, promotion appliquée des énergies douces renouvelables, etc.

## Protection, réintroduction d'espèces

Dans les Alpes françaises, un partenariat à long terme avec la banque Safr Republic Holdings et l'Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE) a déjà permis, entre 1991 et 1994, la réintroduction en

Haute Savoie de 7 jeunes gypaètes barbus nés en captivité, ainsi que la présentation dès 1995 d'une exposition sur le fragile équilibre entre l'Homme et la Nature dans la vallée du Reposoir, où est conduit le projet.

En 1996 doit s'ouvrir près de Grenoble le premier centre d'élevage en captivité de loutres dans les Alpes sous l'égide de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA-Isère) avec - entre autres - le soutien d'un partenaire suisse d'Alp Action, la Banque Unigestion.

Dans les Alpes suisses, plusieurs projets gérés par la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) ou l'une de ses sections cantonales ont été concrétisés dans le cadre de partenariats établis par Alp Action: la construction et l'installation d'un radeau de nidification pour les sternes pierregarins à l'embouchure du Rhône dans le lac Léman (réserve naturelle des Grangettes) et l'acquisition de prairies maigres très riches en flore et en papillons à Antagnes (Alpes vaudoises), parrainés respectivement par la Banque Pasche et l'entreprise de cosmétiques Clarins.

La Société de Banque Suisse a soutenu une importante campagne de sensibilisation sur la faune et la flore alpine conçue par l'UICN, alors que le Crédit Suisse s'est engagé sur quatre ans (1990-1993) en faveur de l'étude et la protection des chauves-souris dans le canton de Fribourg.

En partenariat avec l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries (ASBPB), l'un des plus anciens fours à pain villageois du Valais est en cours de restauration par la Fondation suisse pour l'aménagement et la protection du paysage (FSPAP) dans le Lötschental. Ce projet permet également à l'association "Schweizer Bergheimat" de soutenir par des subsides privés la culture d'anciennes variétés de céréales rustiques en montagne.

## Protection des forêts alpines

La campagne internationale de protection des forêts alpines soutenue par Kraft Jacobs Suchard a permis la replantation en Suisse de 50 000 arbres de 1991 à 1995: une contribution à la reconstitution de précieuses forêts protectrices dévastées par l'ouragan "Vivian" en février 1990 réalisée en étroite collaboration avec les offices forestiers des cantons d'Uri et d'Obwald.

En France, un millier de pins cembro ont été replantés en 1991, en bordure d'une piste de ski créée pour les Jeux Olympiques de 1968 à

Chamrousse, saisissant l'occasion de remettre l'accent, avec la FRAPNA-Isère, sur la fragilité de l'environnement alpin face aux aménagements liés aux sports d'hiver. La poursuite de ce partenariat a permis en 1994 l'achat de précieux biotopes forestiers par le Parc Naturel Régional du Vercors dans la Gorge du Bruyart.

Dans les Alpes italiennes, 50 000 arbres ont été plantés en 1991-1993 dans deux secteurs du haut de la vallée d'Aoste (Morgex/Pré-St-Didier et Arvier/Val Grisenche) dont les forêts avaient été anéanties par une invasion de chenilles. En 1994-1995, 25 000 arbres supplémentaires sont en outre replantés sur deux sites forestiers accidentellement détruits par des incendies: la Tête de Comagne et le Mont Zerbion.

En Autriche, 300 000 arbres ont été plantés - pour la restauration de forêts protectrices - sur vingt-cinq sites alpins entre 1991 et 1995, en étroite collaboration avec l'Association autrichienne pour l'éducation environnementale (A.U.E. in ÖGNU) et avec le soutien des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des forêts et de l'Education.

Dans les Alpes allemandes, plus de 10 000 arbres ont été plantés en 1992 dans la région de Bad-Reichenhall avec l'association Bund Naturschutz in Bayern, puis 25 000 en 1994-1995 dans la commune de Hindelang.

1994 a vu enfin le démarrage du premier projet soutenu par Alp Action dans les Alpes de Slovénie: l'acquisition par le Parc National du Triglav de six hectares de forêts primaires dans lesquelles rôdent régulièrement le lynx et même occasionnellement l'ours brun.

## Découvrir et protéger la nature

Le partenariat Riso Deutschland- Alp Action a permis la publication d'un manuel d'enseignement intitulé "Découvrir la nature, protéger la nature". Cette brochure, qui met l'accent sur les règles à respecter pour ne pas perturber la faune ni endommager la nature en skiant, a été diffusée par la Fédération allemande de ski auprès des collèges du pays en 1991, sous les auspices du Ministère fédéral de l'Education. Ce partenariat s'est poursuivi en 1992 avec le parrainage de l'initiative "Hindelang Nature & Culture", une expérience pilote de label de qualité associant à l'échelle de toute une commune la protection de la nature, l'agriculture traditionnelle et le tourisme doux. L'initiative avait été présentée pour la première fois à l'occasion du Congrès de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) tenu à Château-



D. Landenbergue

*Le Grand Apollon, espèce protégée de papillon alpin, habite les régions de montagne où l'agriculture traditionnelle a su être préservée.*

d'Oex. Alp Action a développé depuis lors avec Kraft Jacobs Suchard un partenariat sur trois années supplémentaires en faveur du "label Hindelang".

En association avec la Fondation de France et le parc naturel régional du Haut-Jura, Alp Action a également participé à l'aménagement d'un sentier de découverte autour du lac de Lamoura et à l'amélioration de la protection de ce plan d'eau.

## Large diffusion

Outre les partenariats avec des entreprises basés sur le principe "une entreprise - un projet", Alp Action a également établi divers "partenariats - médias" notamment avec le magazine international "Newsweek", avec Reuters Television, Financial Times Television et Euronews: des accords de collaboration qui contribuent à une très large diffusion internationale des informations proposées aux médias pour chacun des projets parrainés sur le terrain.

## Sensibilisation du personnel

Alp Action agit comme une "courroie de transmission" entre les entreprises privées, les organismes de protection de la nature et les médias. Dans ce contexte, des entreprises reconnues comme notablement polluantes, qui, de surcroît, ne feraient preuve d'aucun effort réel pour s'améliorer, ne sont pas prises en considération dans la recherche de partenaires financiers.

La sensibilisation du personnel des entreprises partenaires est un autre aspect que nous considérons comme extrêmement important. Fruit d'un travail très progressif, ni spectaculaire ni médiatique et qui souvent ne peut produire ses effets qu'à long terme, ce type de sensibilisation s'intègre dans une stratégie visant à développer chez certains de nos partenaires une véritable "culture d'entreprise liée à l'environnement". Il peut revêtir des formes très diverses.

La banque Pasche, qui a parrainé la construction d'une "île flottante" pour la nidification des sternes dans l'est lémanique, a proposé à l'ensemble de son personnel des excursions d'initiation à la nature guidées par des spécialistes, sur le Rhône genevois et dans la réserve naturelle des Grangettes.

Quant à la Republic National Bank of New York, elle publie trois fois par an les nouvelles sur les gypaètes barbus réintroduits dans les Alpes, dans une "Newsletter" diffusée à son personnel et à ses agences européennes. Une visite guidée et commentée aux volières de reproduction des gypaètes en Haute-Savoie est par ailleurs proposée au personnel.

Parallèlement au parrainage du plus important programme de réafforestation financé de source privée dans les Alpes, Kraft Jacobs Suchard a développé une remarquable sensi-

bilité "interne" aux questions de protection de l'environnement. L'usage du papier blanchi sans chlore, activement défendu par Alp Action depuis plusieurs années, est par exemple devenu la règle dans ses filiales et agences de l'ensemble du continent européen. Depuis 1993, la multinationale a spontanément pris l'initiative de planter un arbre pour chaque enfant né dans une famille de son personnel, chaque enfant se voyant offrir un "certificat de naissance de son arbre" avec le nom de l'essence plantée et son lieu de plantation. Nouvelle progression dans l'intégration de l'environnement dans la culture d'entreprise en 1995: la direction européenne du groupe a décidé de marquer le départ à la retraite de l'un de ses membres en parrainant l'achat par la LSPN de trois hectares de forêts à Grands Tétrats dans le dernier refuge de l'espèce du Jura neuchâtelois! ■

**D. Landenbergue**

Directeur des projets

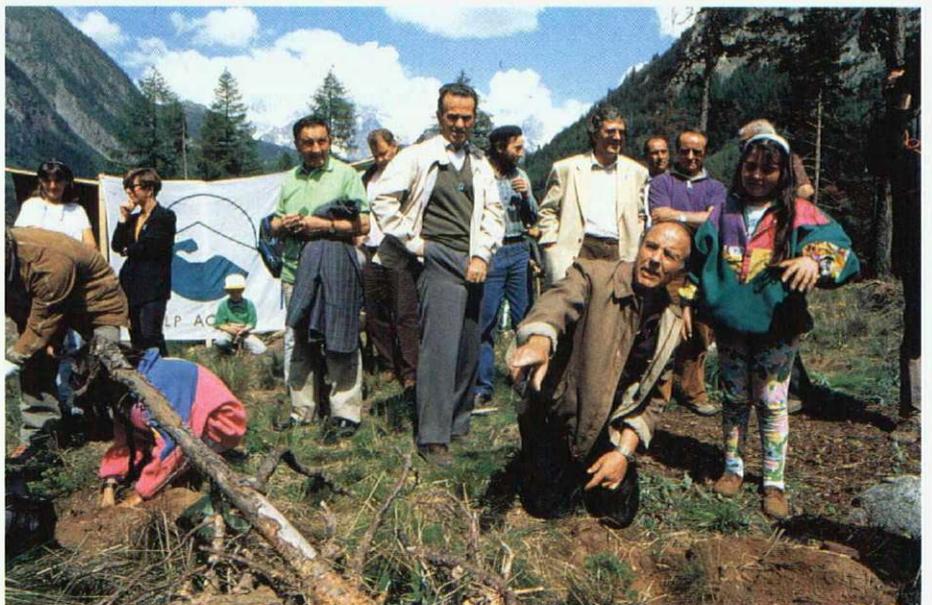
Alp Action

Fonds de partenariat privé pour l'environnement alpin

6 place des Eaux Vives

CH-1207 Genève

D. Landenbergue



*Lors de la campagne internationale de protection de forêts alpines, les écoles locales ont été étroitement associées aux actions de plantations, comme ici dans la vallée d'Aoste (avec la participation du Prince Sadruddin Aga Khan, président d'Alp Action)*

# Au Conseil de l'Europe



## Séminaire des gestionnaires des zones diplômées

Ce Séminaire s'est tenu au Parc national du Peak District du 11 au 14 septembre 1995. Il était organisé par les autorités responsables du Parc et par la Division de la Protection et de la Gestion de l'Environnement du Conseil de l'Europe.

Cette rencontre s'adressait aux gestionnaires des 44 zones titulaires du Diplôme européen et aux 3 candidats, ainsi qu'aux autorités locales et régionales concernées par la gestion du Peak District. Le but était de donner la possibilité aux participants:

- de présenter des études de cas sur les thèmes traités, à savoir:
  - les plans de gestion;
  - le rôle des zones diplômées en tant que laboratoires de terrain;
  - le rôle des zones diplômées dans le maintien et la valorisation de l'espace rural;
- d'échanger des informations et expériences en matière de gestion;
- de débattre des problèmes auxquels ils sont confrontés en proposant des solutions pour les résoudre;
- de stimuler la réalisation de projets communs en accordant une attention spéciale aux zones diplômées des pays d'Europe centrale et orientale.

Des visites sur le terrain ont complété les séances de travail et permis d'aborder très concrètement les questions liées à la gestion du parc national et d'expliquer les différentes missions qui lui seront assignées.

A l'issue de leurs travaux, les participants ont dégagé des lignes directrices et principes destinés à orienter tant leur action que celle des gouvernements.

Ils ont notamment souligné la nécessité:

- de maintenir le niveau élevé d'exigence du Diplôme européen dont l'objectif principal devrait être la conservation de la diversité biologique et paysagère;
- d'établir pour chaque zone protégée un plan de gestion fondé sur le long terme et fixant tant les objectifs à atteindre que les moyens à mettre en œuvre;
- de valoriser les zones diplômées comme sites de référence irremplaçable pour l'étude de la dynamique des populations de même que des milieux;
- de promouvoir les techniques, cultures, traditions, savoir-faire et valeurs liées aux usages traditionnels de l'espace rural et aux relations entre l'homme et son environnement.

## Deuxième Séminaire Paneuropéen sur les Paysages Ruraux

Ce deuxième Séminaire s'est tenu à Poznań (Pologne) du 26 au 29 septembre 1995; il était organisé par le Conseil de l'Europe, le Ministère de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts de Pologne, ainsi que par le Centre de recherches environnementales pour l'agriculture et les forêts de l'Académie polonaise des Sciences.

Environ 70 experts, représentant 19 Etats européens, assistaient au Séminaire, ainsi qu'un représentant de l'Assemblée parlementaire et un représentant du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du Conseil de l'Europe.

Le thème général du Séminaire était: la diversité des paysages - une chance pour un avenir durable du monde rural.

Les experts ont débattu des points suivants:

- les paysages: un patrimoine culturel, fondement d'un développement durable;
- les paysages: les ressources écologiques, fondement pour un développement durable;
- conséquence: la gestion et la protection des paysages pour un développement durable.

Ce séminaire s'est attaché à montrer que la diversité des paysages en Europe représente une richesse écologique et culturelle et un atout pour un développement durable du monde rural à la condition que l'on puisse

définir les meilleures orientations pour l'évolution des paysages ruraux.

Des exemples ont été présentés dans lesquels les qualités culturelles et écologiques du paysage ont été valorisées en vue de promouvoir des projets de développement durable du monde rural. De même, des travaux ont été présentés afin de montrer comment la gestion et la protection, outils complémentaires, ont été utilisés pour améliorer à la fois la qualité globale des paysages et la qualité de vie des habitants des zones rurales.

Le Séminaire a donc été l'occasion d'échanges d'informations et d'expériences pour des fonctionnaires intéressés aux problèmes d'aménagement des zones rurales et pour des autorités locales et régionales.

Enfin, des excursions ont permis aux participants de se rendre compte sur le terrain des réalisations de rétablissement de haies et de couloirs forestiers au bord de champs cultivés.

Finalement, les participants ont adopté un certain nombre de principes et résolutions disponibles au Secrétariat du Conseil de l'Europe.

## Coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale

Dans le cadre du programme de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, se sont tenus trois colloques spécialisés.

"Agriculture et activités connexes dans les zones protégées". Le colloque, organisé en coopération du ministère russe de l'Environnement et des ressources naturelles, s'est tenu au Centre de recherches de Puschino (Fédération de Russie) du 7 au 9 septembre 1995 et a rassemblé des spécialistes du développement agricole et des activités agro-pastorales en milieu protégé.

"La protection de la nature et du paysage en tant qu'élément du développement durable des forêts". Ce colloque, organisé en coopération avec l'Office fédéral des forêts suisse, a rassemblé du 4 au 7 octobre 1995 des gestionnaires et des spécialistes de la protection du milieu forestier.

"Education à l'environnement". Dans le cadre d'un programme de coopération bilatérale avec l'Albanie, un colloque spécialisé organisé les 19 et 20 octobre 1995 à Tirana avec l'assistance du ministère de l'Education et du Comité pour la protection de l'environnement de ce pays, a permis à des responsables albanais en matière d'éducation et de programmes scolaires de s'informer des expériences menées dans d'autres pays.

Ces trois manifestations ont connu un grand succès. ■

# Agences nationales du Centre

## ALBANIA

Environmental Protection and Preservation Committee  
Ministry of Health and Environmental Protection  
Rruga "Bajram Curri"  
AL-TIRANA  
Fax 355-42 279 07

## ANDORRE

M. Casimir ARAJOL FARRAS  
Ministeri de Relacions Exteriors  
c/Prat de la Creu 92-94  
ANDORRA LA VELLA  
Fax 376-86 95 59

## AUTRICHE

Dr Wolfgang TRAUSSNIG  
Verbindungsstelle der Bundesländer beim  
Amt der Niederösterreichischen Landesregierung  
Schenkenstrasse 4  
A-1014 WIEN  
Fax 43-1 535 60 79

## BELGIQUE

Ministère des Affaires Etrangères  
Direction générale de la Politique  
Direction d'administration des questions  
nucléaires, de la politique scientifique  
et de l'environnement  
Rue Belliard, 65  
B-1040 BRUXELLES  
Fax: 32 2 230 02 80

## BULGARIE

Mme Oréola IVANOVA  
Division des Relations Internationales  
Ministère de l'Environnement  
67 rue W Gladstone  
1000 SOFIA  
Fax 359-2 52 16 34

## CHYPRE

Mr Antonis L. ANTONIOU  
Environmental Service  
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment  
CY-NICOSIA  
Fax 357-2 36 39 45

## REPUBLIQUE TCHÈQUE

Dr Bohumil KUČERA  
Agency for Nature and Landscape Conservation  
4-6 Kališnická  
130 00 PRAGUE 3  
Fax 42-2 27 24 60

## DANEMARK

Ms Lotte BARFOD  
National Forest and Nature Agency  
Ministry of the Environment  
Haraldsgade 53  
DK-2100 COPENHAGEN Ø  
Fax 45-39 27 98 99

## ESTONIE

Mr Kalju KUKK  
Ministry of the Environment  
24 Toompuiestee  
EE-0100 TALLINN  
Fax 372-2 45 33 10

## FINLANDE

Ms Anna MAUNU  
Ministry of the Environment  
P O Box 399  
SF-00121 HELSINKI  
Fax 358-0 1991 9453

## FRANCE

Mme Sylvie PAU  
Direction de la Nature et des Paysages  
Ministère de l'Environnement  
20 avenue de Ségur  
F-75302 PARIS 07 SP  
Fax 33-1 42 19 19 77

## ALLEMAGNE

Mrs Helga INDEN-HEINRICH  
Deutscher Naturschutzring eV  
Am Michaelshof 8-10  
Postfach 20 04 25  
D-53134 BONN  
Fax 49-228 35 90 96

## GRÈCE

Mr Donald MATTHEWS  
Hellenic Society for Nature Protection  
24 Nikis Street  
GR-105 57 ATHENES  
Fax 30-1 32 25 285

## HONGRIE

Mrs Louise LAKOS  
Department for International Co-operation  
Ministry for Environment and Regional Policy  
P O Box 351  
H-1394 BUDAPEST  
Fax 36-1 201 28 46

## ISLANDE

Mr Sigurdur Á. THRÁINSSON  
Ministry for the Environment  
Vonarstræti 4  
ISL-150 REYKJAVIK  
Fax 354-5 62 45 66

## IRLANDE

Mr Seamus LYNAM  
Office of Public Works  
51 St Stephens Green  
IRL-DUBLIN 2  
Fax 353-1 66 10 747

## ITALIE

D.ssa Elena MAMMONE  
Ministère de l'Agriculture et des Forêts  
Bureau des Relations Internationales  
18 via XX Settembre  
I-00187 ROME  
Fax 39-6 48 84 394

## LETONNIE

Mr Uldis CEKULIS  
Head, Public Relations and Education Division  
Ministry of the Environment and Regional Development  
25 Peldu Str  
LV-1494 RIGA  
Fax 371-7 82 04 42

## LIECHTENSTEIN

Mrs Regula IMHOF  
Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz  
Heiligkreuz 52  
FL-9490 VADUZ  
Fax 41-75 232 11 77

## LITUANIE

Dr Kestutis BALEVIČIUS  
Ministry of Environmental Protection  
Juozapaviciaus 9  
2600 VILNIUS  
Fax 370-2 72 80 20

## LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FELTGEN  
Ministère de l'Environnement  
18 Montée de la Petrusse  
L-2918 LUXEMBOURG  
Fax 352-40 04 10

## MALTE

Mr John GRECH  
Department of the Environment  
FLORIANA  
Fax 356-24 13 78

## MOLDOVA

En cours de nomination

## PAYS-BAS

Drs Peter W. BOS  
Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries  
Department for Nature Conservation  
PO Box 20401  
NL-2500 EK'S GRAVENHAGE  
Fax 31-70 379 37 51

## NORVÈGE

Ms Sylvi OFSTAD  
Ministry of Environment  
Myntgaten 2  
P O Box 8013 DEP  
N-0030 OSLO  
Fax 47-22 34 95 60

## POLOGNE

Mr Marcin HERBST  
National Foundation for Environmental Protection  
National Environment Education Centre  
ul Krzywickiego 9  
PL-02 078 VARSOVIE  
Fax 48-22 25 21 27

## PORTUGAL

Prof. Jorge M. PALMEIRIM  
Liga para a protecção da natureza  
Estrada do Calhariz de Benfica, 187  
P-1500 LISBONNE  
Fax 351-1 778 32 08

## ROUMANIE

Mme Lucia CEUCA  
Direction Relations Internationales, publiques et presse  
Ministère des Eaux, Forêts et de la Protection de  
l'Environnement  
Bd Libertatii 12, Secteur 5  
70542 BUCURESTI  
Fax 40-1 410 63 94

## SAINT MARIN

M. Leonardo LONFERNINI  
Directeur de l'Office agricole et forestier  
Via Ovella 12  
Valdragone  
47031 SAN MARINO  
Fax 378-88 51 15

## SLOVAQUIE

Mrs Jana ZACHAROVÁ  
Department of Nature and Landscape Protection  
Ministry of the Environment  
Hlboká 2  
812 35 BRATISLAVA  
Fax 42-7 311 368

## SLOVÉNIE

Mr Janko ŽERJAV  
Environment Protection and Water Regime Agency  
Vojkova 1a  
61000 LJUBLJANA  
Fax 386-61 784 611

## ESPAGNE

Mme Carmen CASAL FORNOS  
Dirección General de Política Ambiental  
Ministerio de Obras Públicas, Transportes y Medio Ambiente  
Paseo de la Castellana 67  
E-28071 MADRID  
Fax 34-1 597 85 11

## SUÈDE

Mr Ingvar BINGMAN  
Head of Information Department  
Swedish Environment Protection Agency  
Bleholmsterassen 36  
S-106 48 STOCKHOLM  
Fax 46-86 98 14 85

## SUISSE

M. Jürg KÄNZIG  
Ligue suisse pour la protection de la nature  
Wartenbergstrasse 22  
CH-4052 BALE  
Fax 41-61 319 92 66

L'ex-république yougoslave de Macédoine  
En cours de nomination

## TURQUIE

Mr Hasan ASMAZ  
Turkish Association for the Conservation of Nature  
and Natural Resources  
Menekse sokak 29/4  
TR-06440 KIZILAY-ANKARA  
Fax 90-312 417 95 52

## UKRAINE

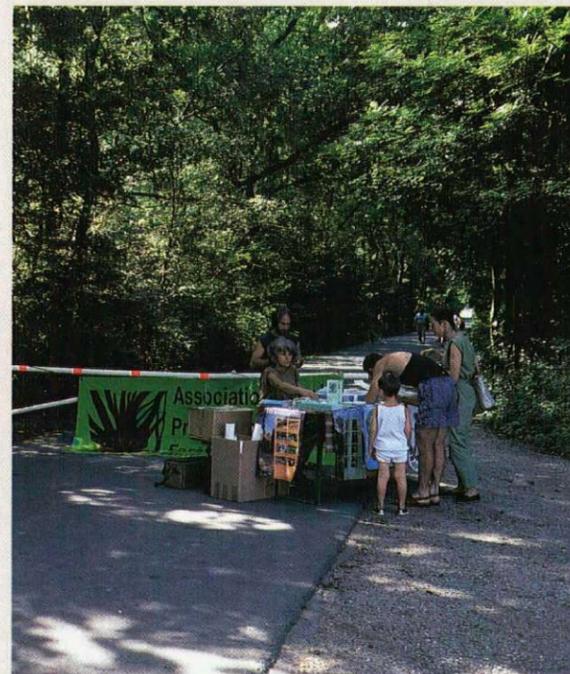
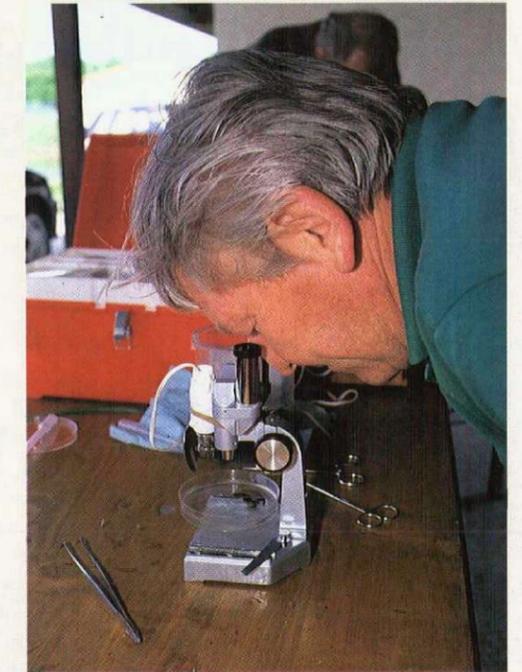
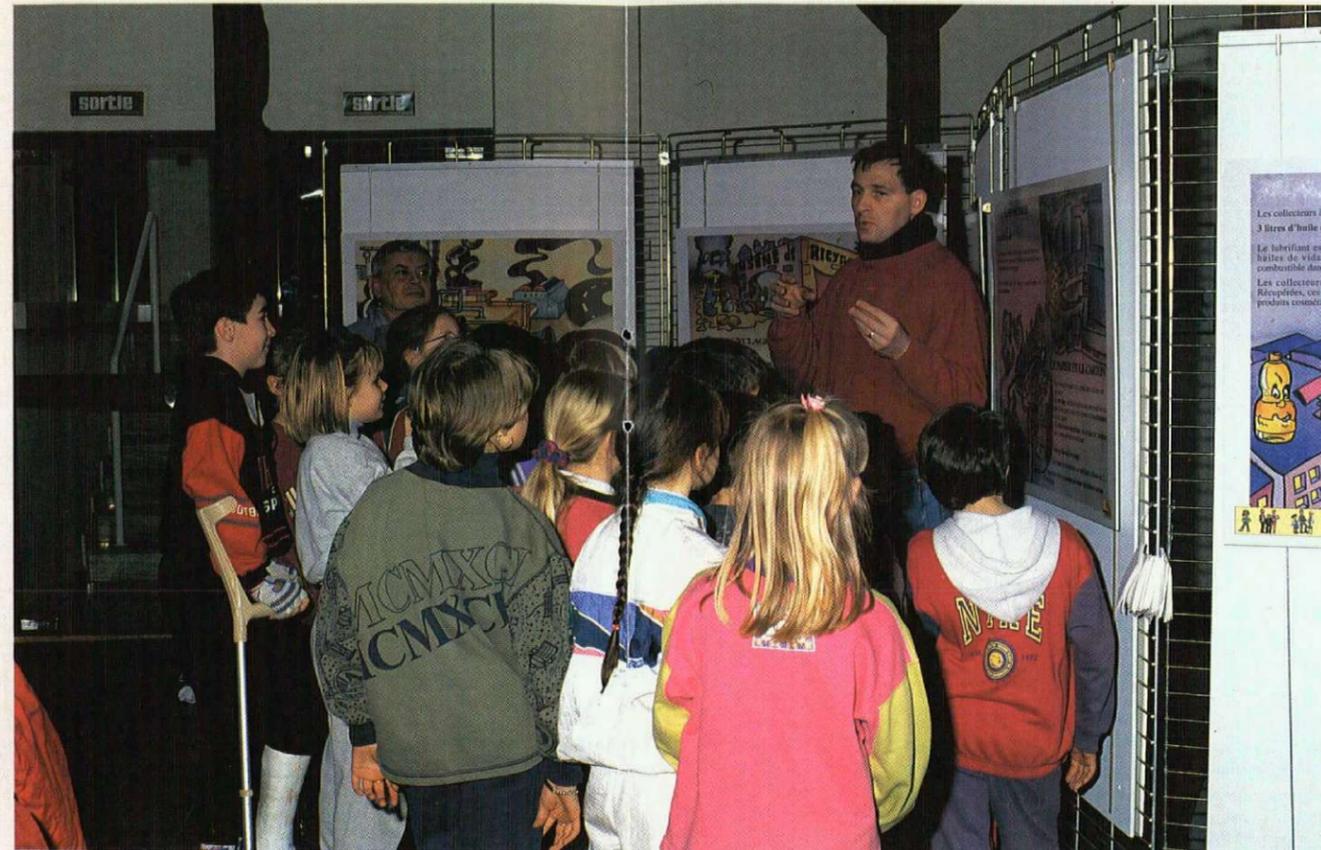
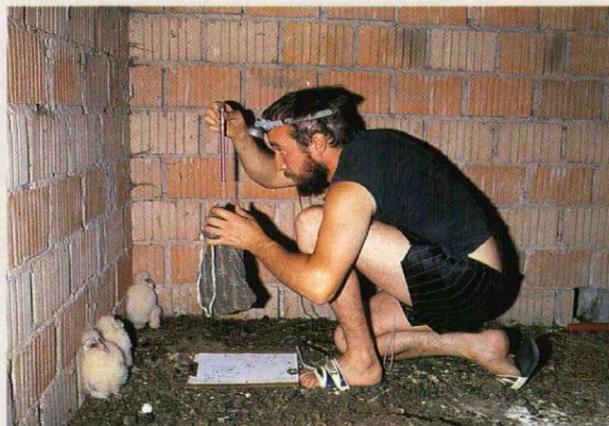
En cours de nomination

## ROYAUME-UNI

Mr M. W. HENCHMAN  
English Nature  
Harbour House  
Hythe Quay  
GB-COLCHESTER CO2 8JF  
Fax 44-1206 79 44 66

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre Naturopa ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux Agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus.





“Les organisations non gouvernementales possèdent une expérience, une compétence et des capacités solides et diverses dans des domaines qui présentent un grand intérêt pour l’application et le suivi de programmes de développement durable écologiquement rationnels et socialement responsables, tels que ceux qui sont proposés dans le programme Action 21. L’ensemble des ONG constitue donc un réseau mondial qu’il faudra mettre à contribution et renforcer pour appuyer les efforts visant à atteindre ces objectifs communs.”

Extrait de Action 21.  
Conférence des Nations Unies sur l’environnement  
et le développement, Rio, 1992.